



Mairie du 14^e arrondissement

Le mardi 28 janvier 2025, à 19 h, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, les membres du Conseil du 14^e arrondissement de Paris se sont réunis à la Mairie en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour initial publié le 22 janvier 2025, l'ordre du jour complémentaire publié le 24 janvier 2025 et l'ordre du jour complémentaire numéro 2 publié le 27 janvier 2025 par voie dématérialisée (O.D.S).

Publication des convocations et de l'ordre du jour ont été faites à la même date sur le panneau de la Mairie du 14^e arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : M. Amine BOUABBAS

Membres présents :

M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, Mme Agnès BERTRAND, M. Amine BOUABBAS, Mme Marie-Claire CARRERE-GEE, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUX, M. Elliot DE FARAMOND, Mme Marie-Louise DUHALDE, M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHAI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, M. Thierry LE DEZ, M. Jérôme MARCHAND, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Pierre RABADAN, Mme Melody TONOLLI, M. Cédric VILLANI, M. Patrick VIRY.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

Mme Célia BLAUDEL durant toute la séance,
Mme Julie CABOT, durant toute la séance,
M. Elliot DE FARAMOND à partir du projet de délibération 2025 DDCT 2,
M. Florentin LETISSIER durant toute la séance,
Mme Sinda MATMATI durant toute la séance,
Mme Olivia POLSKI à partir du V14 2025 03
M. Hermano SANCHES RUIVO durant toute la séance.

Dont les mandataires sont respectivement :

M. Thierry LE DEZ,
M. Guillaume DURAND,
M. Amine BOUABBAS,
M. Jérôme MARCHAND,
Mme Sidonie PARISOT,
M. Pierre RABADAN,
Mme Hélène MERMBERG.

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

M. Jean-François ALEXANDRE à partir du V14 2025 02,
M. Éric AZIERE durant toute la séance,
Mme Marie-Claire CARRERE-GEE à partir du V14 2025 02,
Mme Stéphanie CLAUX à partir du V14 2025 02,
M. Maxime COCHARD durant toute la séance,
Mme Marie-Louise DUHALDE à partir du V14 2025 02,
M. Cédric VILLANI, jusqu'à la Communication IL ILL 2025,
M. Patrick VIRY à partir du V14 2025 02.

Mme PETIT ouvre la séance à 19 h 05.

M^{me} PETIT

Je déclare ouverte cette séance du Conseil d'Arrondissement du mardi 28 janvier. Le quorum requis étant atteint.

Mesdames et Messieurs, je vous propose que nous puissions commencer la séance du Conseil d'arrondissement. Avant d'ouvrir cette séance du Conseil et de procéder à l'examen de son ordre du jour, j'ai proposé à l'ensemble des groupes politiques de ce Conseil d'avoir un temps d'hommage et de recueillement en mémoire d'Elias, 14 ans, qui a trouvé la mort avenue Maurice d'Ocagne vendredi dernier. Je vais dire quelques mots avant de procéder, ensemble et collectivement, à cette minute de silence, à ce moment d'hommage. Ensuite, je laisserai bien évidemment la parole à un représentant ou à une représentante de chacun des groupes du Conseil d'arrondissement.

Mesdames et Messieurs les élus, Monsieur le Député, j'excuse également Madame la Députée, Céline Hervieu, qui est en séance du Conseil d'arrondissement dans le 6e. Mesdames et Messieurs du public, chères habitantes et chers habitants du 14e. Notre séance du Conseil d'arrondissement d'aujourd'hui se tient quelques jours après un événement dramatique qui a coûté la vie à Elias.

Elias avait 14 ans. Il aimait le foot et il aimait le partager au sein de son club avec ses entraîneurs et ses copains de club. En sortant de leur entraînement vendredi, Elias et son ami ont été agressés et Elias a reçu un coup de couteau qui lui a été fatal. Il est décédé le lendemain matin, samedi dernier. Depuis, nous sommes sous le choc. La sidération et l'effroi sont encore plus grands quand il s'agit de la mort d'un enfant. Je veux dire et redire ici publiquement que nous adressons à ses parents, à sa famille, à leurs proches, à ses copines, à ses copains, de classe ou d'ailleurs, de vie, un message de soutien et de condoléances pour faire face à cette épreuve terrible qu'est le deuil d'un enfant. Je sais que les messages et les marques de soutien, de réconfort et d'amour leur parviennent. Il est si difficile de trouver les mots, mais chaque message compte, comme chaque marque d'attention.

Observer une minute de silence à l'ouverture de notre séance de ce soir est une de ces marques d'attention, peut-être modeste, mais en tout cas symbolique ici, à la mairie du 14e, au sein de notre maison commune, première porte ouverte pour toutes et tous, quand on est dans notre République, ici, comme élus locaux, municipaux, représentants des habitantes et des habitants par-delà nos opinions politiques.

Cet hommage rejoint et s'ajoute aux moments de recueillement, autant douloureux et remplis de larmes que sincères, qui se sont tenus loin des regards médiatiques, à la mémoire d'Elias, sur les terrains de football du 14e ou d'ailleurs ce week-end, dans des classes de collèges et de lycées, et qui s'ajoute aux nombreux messages que je reçois et que nous recevons ici de la part de parents, d'associations, de directeurs, de directrices d'écoles ou de collèges, de citoyennes, de citoyens, anonymes, qui s'expriment avec gravité, avec grande douceur aussi, et grande douleur pour Elias et pour ses parents. Nous transmettrons tous ces messages. Celles et ceux qui le souhaitent peuvent le faire aussi sur les cahiers de condoléances qui sont à l'accueil de la mairie et présents aussi sur le Centre sportif Jules Noël. Le deuil et son intimité, celle de la famille et de ses proches, doivent être respectés.

Je vous remercie pour votre écoute. Je vous propose de nous lever et d'observer cette minute de silence pour Elias.

Minute de silence.

Je vous remercie.

Je proposais à Madame CARRÈRE-GÉE ou à Monsieur VIRY de prendre la parole.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Nous sommes un groupe d'opposition le moins nombreux. Les autres groupes doivent parler avant. Merci.

M^{me} PETIT

Je vous remercie.

Je dois aussi vous lire le message d'Éric AZIERE qui s'excuse de ne pas pouvoir être présent à ce Conseil : « *Je vous prie de bien vouloir excuser mon absence au Conseil d'arrondissement de ce mardi 28 janvier. Mes pensées vont plus particulièrement ce soir vers les parents et la famille de cet enfant, Elias, tué sauvagement pour rien.* »

Comment ne pas nous sentir tous concernés par ce drame ? Toutes instrumentalisation politiques sont aussi inutiles que dégradantes dans un esprit de responsabilité qui devrait être unanimement le nôtre.

Mettons tout en œuvre dans tous les domaines éducatif, préventif, social, policier, pénal, carcéral, pour en finir avec cette violence fatale et inacceptable. Agissons ensemble, ce ne sera ni évident ni infaillible, mais ce sera digne et responsable. »

Est-ce que les groupes de la majorité également veulent s'exprimer ?

M. DURAND

Madame la Maire, vous avez dit parfaitement le deuil et la tristesse qui nous occupent. Comme le dit Monsieur AZIERE dans le mail que vous avez lu, on pense que ce n'est pas le moment de passer aux instants de bilan, d'analyse, voire de récupération politique. Donc nous n'aurons pas d'expression supplémentaire.

M. GUENANEN

Merci, Madame la Maire. Merci, chère Carine, pour les mots que vous avez prononcés. Nous n'avons pas d'autres expressions publiques et politiques à ce jour. Je rejoins les propos qui ont été portés par mon collègue, Guillaume DURAND. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci. Je veux aussi dire que le maire du 6^e arrondissement, qui réunissait son conseil ce soir, a également procédé à une minute de silence.

Je voudrais simplement donner publiquement quelques éléments d'information. D'abord, je crois que nous pouvons saluer le courage des premières personnes qui ont porté secours à Elias sur place. Je veux aussi saluer l'intervention très rapide des pompiers de Paris, des équipes du SAMU et du groupe hospitalier Necker.

Je veux aussi dire que, selon les toutes premières indications, les deux auteurs ont pu être interpellés. Suite à leur interpellation et à leur garde à vue, une enquête est maintenant ouverte et la justice est saisie. La justice est compétente pour punir, selon les lois de notre pays, ces auteurs mineurs qui ont commis ces actes graves et odieux qui ont entraîné la mort d'Elias.

Ensuite, de manière là aussi très factuelle, je veux rappeler les choses qui ont été mises en place et la manière dont la mairie d'arrondissement, selon ses compétences, est intervenue et a agi. D'abord, nous nous sommes rendus sur place dès le vendredi soir, moi-même et Anissa GHAIKI. Nous avons sollicité, en lien avec le cabinet du préfet de police, l'équipe de soutien psychologue du SAMU pour qu'elle soit présente dès le lendemain, le samedi, auprès des jeunes, des parents, des entraîneurs et de toutes les équipes du club de sport d'Elias. Le maire du 6^e avait également fait la même démarche. La préfecture de police et le rectorat ont assuré aussi l'établissement scolaire d'Elias et les autres établissements scolaires directement concernés par les victimes pour que, dès lundi matin, le soutien psychologique nécessaire soit présent et déployé.

Nous avons aussi mobilisé les services de la police nationale et de la police municipale pour renforcer leur présence au centre sportif Jules Noël et aux abords, qui était ouvert samedi et dimanche, ainsi que sur les autres centres sportifs de notre arrondissement. Je veux aussi assurer que les passages de la police nationale et de la police municipale sont quasi quotidiens sur tous les quartiers de l'arrondissement. Elle a été systématiquement renforcée lorsque nous avons des remontées de signaux inquiétants.

Nous avons aussi sollicité, et nous l'avons rendu public, un soutien psychologique pour les agents du centre sportif Jules Noël. Une équipe de soutien psychologique a été disponible pour les équipes, par exemple, d'éducation de la prévention spécialisée qui agissent sur ce quartier. C'est disponible depuis ce soir tant que ce sera nécessaire et utile pour tous les habitants et toutes les habitantes qui en ont besoin, jeunes et moins jeunes.

Ensuite, nous réunirons demain et dans les jours prochains deux cellules de crise d'abord avec les services des équipes municipales pour partager tous les éléments d'information et évaluer si tous les dispositifs sont correctement mis en place pour la protection des victimes et des habitantes et des habitants, puis le parquet, le rectorat et la préfecture de police dès le début de la semaine prochaine.

Nous tiendrons informés tout citoyen et toute citoyenne. Nous tenons informés avec la juste information, quand nous avons ces éléments de manière vérifiée, l'ensemble des établissements scolaires, des associations, des clubs sportifs, des relais et des services, qui sont soit municipaux, soit d'État, présents sur notre arrondissement. Nous vérifierons qu'ils sont suffisamment dotés des moyens nécessaires pour agir et réagir selon leurs compétences par rapport à ce drame.

Je veux aussi remercier la très grande disponibilité de l'ensemble des adultes, des institutions et des partenaires qui agissent tous les jours et dans les moments très difficiles, et celui-ci en est un particulièrement.

Je vous remercie et je vous propose de passer à l'examen de l'ordre du jour de notre Conseil.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Autant je ne trouvais pas légitime d'intervenir avant les groupes de la majorité, mais je veux bien m'exprimer.

M^{me} PETIT

Écoutez, j'ai donné des éléments factuels, Madame CARRÈRE-GÉE. Je vous ai proposé de prendre la parole et vous ne l'avez pas prise.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je ne l'ai pas prise pour les raisons que j'ai exposées. J'ai dit qu'il y a le groupe d'opposition et c'était aux groupes de la majorité de s'exprimer.

M^{me} PETIT

On va éviter les polémiques et je vous donne la parole.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je vous remercie, Madame la Maire.

Tout d'abord, au nom de mon groupe, je m'associe et je fais miens les mots que vous avez exprimés pour dire combien nous comme les autres – puisque l'arrondissement est en deuil, Paris est en deuil et la France est en deuil à la suite du meurtre sauvage d'Elias – sommes bouleversés. Nous adressons évidemment nos condoléances et nous partageons la douleur immense de sa famille, de ses amis de Montaigne, de ses copains du football, du club du PO.

Nous tenons également à adresser nos félicitations aux équipes de la BAC qui ont permis l'arrestation si rapide des coupables et, comme vous l'avez fait, Madame la Maire, les équipes du SAMU, les pompiers qui sont intervenus et qui ont essayé de garder Elias en vie.

Je vous remercie pour les précisions que vous avez apportées. Je voulais vous dire que, comme tout le monde ici, je pense que l'on aura tous à cœur d'éviter qu'un drame pareil se reproduise. Il y a des questions locales. Il y a des questions nationales liées à la justice des mineurs. Je poserai une question au Sénat au ministre de la Justice sur les questions de justice des mineurs. Il me semble qu'il serait bon que l'on fasse dans quelque temps un Conseil d'arrondissement extraordinaire pour partager nos idées sur la façon dont on peut éviter qu'un drame et des agressions sauvages de cette nature se reproduisent.

En complément des points que vous avez évoqués, Madame la Maire, pour dire les actions que vous avez entreprises depuis ce drame et à la suite de vos déclarations publiques ce week-end, je suis, comme vous et comme chacun ici, interpellée par des habitants. J'avais des questions à vous poser. J'entends bien que ce n'est probablement pas ce soir que vous m'y répondrez et je ne vous le demande pas, mais le plus tôt possible.

Vous avez déclaré, Madame la Maire, qu'à la suite d'incivilités qui avaient touché les stades Didot et Jules Noël en 2023, vous aviez accompagné cinq jeunes en leur apportant un soutien éducatif, en aidant leur famille, et que, depuis, tout allait mieux. On rappellera que ces incivilités se traduisent en langage judiciaire par vol avec violence, vol en réunion, extorsion, port de couteau. On voudrait savoir si la Ville de Paris avait porté plainte, puisqu'il y a eu des intrusions dans le stade. Si oui, quelles suites ont été données à ces plaintes ? De combien de mineurs vous occupez-vous dans le 14e ? Au sens que vous avez donné à l'accompagnement donné à ces cinq mineurs ; sur les cinq, deux sont aujourd'hui derrière les barreaux. Beaucoup se demandent ce que sont devenus les trois autres. Vous avez indiqué avoir aidé les familles. On voudrait savoir en quoi elles ont été aidées.

Enfin, j'ai quelques questions concernant la police municipale dans le 14e arrondissement. On aimerait connaître le nombre exact d'agents de la police municipale hors personnel affecté à la surveillance de la mairie et à celle des espaces verts ou médiateurs, c'est-à-dire : combien sont sur le terrain à l'instant T, en plein jour et la nuit ? Pouvez-vous nous confirmer qu'il y a environ deux binômes de trois policiers en soirée pour tout le 14e ? Est-il exact que sur la petite centaine d'agents de la direction de la police municipale, 12 agents, soit plus de 10 % de l'effectif, avaient demandé une mutation à la fin de l'année dernière ?

Pouvez-vous nous assurer avoir mis en place et à quelle date, ou allez-vous faire un plan de protection en permanence des équipements sportifs qui se situent entre la Porte d'Orléans et la Porte de Vanves, ainsi que pour le conservatoire ? Si oui, pouvez-vous nous en préciser la nature et le dimensionnement ?

Enfin, quelles actions comptez-vous entreprendre pour favoriser la mixité sociale dans l'espace compris entre le boulevard Brune et le périphérique, entre la Porte d'Orléans et la Porte de Vanves ?

Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci. Vous nous ferez parvenir vos questions et nous y répondrons selon nos compétences d'une mairie d'arrondissement. En tout cas, nous nous attacherons – et je m'attacherai, comme maire de l'arrondissement – à chaque fois à réunir et à coordonner, à interpellier aussi et à demander les informations et les actions de tous les services publics d'État comme municipaux, selon aussi le respect d'un secret professionnel quand il s'agit de mineurs, et vous le savez normalement, Madame CARRÈRE-GÉE. Nous ferons bien sûr un état très précis de l'ensemble de ces faits. C'était bien mon intention quand je donnais comme information à tout le monde que deux cellules de crise se tiendraient à la mairie du 14^e arrondissement à ma demande.

Je vous propose de passer à l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement.

Interpellation du public.

Madame BOUDOULEC, le règlement intérieur prévoit que le public puisse s'inscrire et parler sur les projets de délibération et les vœux qui sont inscrits à l'ordre du jour. Je vous remercie de bien vouloir aujourd'hui respecter ce moment.

Interpellation du public.

Je vous demande vraiment de respecter ce qui vient de se passer et le moment que l'on permet aussi au Conseil d'arrondissement. Il y a un règlement intérieur. Vous êtes souvent très prompts à nous demander de respecter ce règlement intérieur sur l'ensemble de nos débats tout au long de l'année. Je vous demanderai de respecter le règlement intérieur de notre assemblée et de pouvoir me laisser présider la séance.

Interpellation du public.

Je trouve votre attitude tout simplement irrespectueuse et scandaleuse.

Interpellation du public.

On est dans un Conseil d'arrondissement. Le règlement intérieur ne permet pas toujours que le public prenne la parole.

Interpellation du public.

Le règlement intérieur est fait en fonction du Code général des collectivités territoriales.

Interpellation du public.

Je vous propose, Mesdames et Messieurs, Mesdames et Messieurs les élus, de pouvoir ouvrir la séance du Conseil d'arrondissement du 28 janvier 2025 et de procéder à l'examen de l'ordre du jour.

Interpellation du public.

Je vais redemander à l'ensemble des personnes qui sont ici dans cette salle de respecter toutes les paroles qui ont été dites dans cette séance pour la mémoire d'Elias, de respecter le temps du deuil de ses parents et de respecter aussi ce que nous venons de faire, qui est symbolique, mais important. Est-ce que l'on peut aller au bout de ce moment sans polémiques qui ne sont pas justifiées pour être portées aujourd'hui et de cette manière-là ?

Je reprends et j'ouvre la séance du Conseil d'arrondissement du 28 janvier.

- 14 2025 06 Approbation de l'inscription d'un ordre du jour complémentaire par la procédure d'urgence
- 14 2025 07 Approbation de l'inscription d'un ordre du jour complémentaire numéro 2 par la procédure d'urgence

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

M^{me} PETIT

Je dois demander au Conseil d'arrondissement de bien vouloir approuver les deux ordres du jour complémentaires que nous avons introduits par la procédure d'urgence. Est-ce que nous pouvons passer au vote sur ces deux points pour pouvoir ajouter les délibérations à l'ordre du jour initialement envoyé mercredi dernier ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? C'est donc adopté.

DÉLIBÉRATION N°14/2025/01

- **14 2025 06 Approbation de l'inscription d'un ordre du jour complémentaire par la procédure d'urgence**

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	27 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

DÉLIBÉRATION N°14/2025/02

- **14 2025 07 Approbation de l'inscription d'un ordre du jour complémentaire numéro 2 par la procédure d'urgence**

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	27 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

-
- **14 2025 01 Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 3 décembre 2024**

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

M^{me} PETIT

Je demande désormais à l'ensemble des élus de bien vouloir approuver le compte rendu de notre séance du 3 décembre dernier.

Est-ce qu'il y a des demandes de correction ? Non, je soumetts au vote ce procès-verbal de notre dernière séance de 2024. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? C'est donc adopté.

DÉLIBÉRATION N°14/2025/03

- **14 2025 01 Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 3 décembre 2024**

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 27 membres présents
Voix exprimées : 27 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

– Communication IL IIL 2025

Rapporteure : Mme Carine PETIT

M^{me} PETIT

Nous passons maintenant à l'examen des projets inscrits à l'ordre du jour en commençant par la communication sur les investissements d'intérêt localisé qui sont issus du vote du budget primitif de la Ville de Paris qui s'est déroulé au mois de décembre de l'année dernière. Comme chaque année, je donne les principaux éléments de cette communication qui concernent notre arrondissement.

Pour notre arrondissement, les investissements d'intérêt local s'élèvent à 4,82 millions d'euros et les investissements localisés s'élèvent pour cette année 2025 à 1,53 million d'euros. La totalité des investissements qui sont localisés s'élève à 6,358 millions d'euros.

Les principales dépenses d'investissement vont à nos équipements de proximité qui sont les équipements scolaires. Ensuite, nous avons nos espaces publics, nos équipements sportifs, nos équipements de petite enfance et l'entretien de nos espaces publics.

Pour cette année 2025, les budgets des collectivités locales s'inscrivent dans un contexte particulier puisque le budget de l'État n'est pas encore voté et approuvé. Il n'existe pas encore. Nous ne savons pas à quel niveau les dotations des collectivités locales seront évaluées et notifiées à l'ensemble du pays, tout comme les efforts que la Ville de Paris fait en termes de péréquation en direction des collectivités locales qui sont les plus en fragilité. Pour autant, la majorité municipale et la Maire de Paris ont souhaité un budget qui soit offensif et qui nous permette de continuer d'agir pour améliorer la qualité de nos équipements de proximité et leur entretien ainsi que l'espace public.

Les grandes masses sont très simples. Elles vont d'abord en direction des écoles qui sont le maillage le plus important dans chacun des arrondissements de Paris. Plusieurs réparations et entretiens importants sont prévus dans différentes écoles, notamment sur l'isolation de ces équipements, sur la rénovation des sanitaires et des préaux, et sur la requalification des cours d'école avec plusieurs opérations de cours oasis qui vont se dérouler au cours de l'été prochain.

Nous avons également plusieurs grosses opérations qui concernent le bon entretien et la rénovation de nos crèches de quartier et de grosses opérations d'entretien et de rénovation pour notamment nos équipements sportifs. Les gymnases du commandant Mouchotte, Cange et Alice Milliat feront l'objet d'une attention budgétaire et d'une intervention particulièrement haute aussi pour les rouvrir aux clubs sportifs et aux cours sportifs prévus dans le cadre de la scolarité de nos écoles, de nos collèges et de nos lycées.

Nous avons un projet, un programme et une feuille de route ambitieuse pour poursuivre nos opérations de requalification de l'espace public. Comme vous l'avez sans doute remarqué, le quartier de la mairie ainsi que le quartier Montparnasse, Edgar Quinet et Pernety ont fait l'objet d'un certain nombre de grandes requalifications de voirie et d'espace public avec une priorité à la végétalisation, à la place, à la circulation, à l'accessibilité et à la sécurité des piétons, mais également avec des aménagements pour permettre une circulation cyclable en toute sécurité.

Nous avons prévu de commencer à intervenir dans le cadre de la nouvelle programmation d'Embellir votre quartier qui commencera dans le sud de l'arrondissement, après le nord de l'arrondissement. Et nous allons programmer quelques premières réalisations de requalification de cet espace public, notamment dans le quartier de la Porte de Vanves.

Nous avons également cette année trois nouvelles rues aux écoles qui seront réalisées : rue Prisse d'Avennes, rue Delbet et rue Lebouis, mais également sur la place de l'Île-de-Sein et la rue Leclerc qui bordent l'école Arago et le collège Saint-Exupéry.

Un budget de 450 000 euros a également été prévu pour l'avenue Jean Moulin pour faire de premiers aménagements temporaires d'embellissement et de requalification de rénovation des trottoirs et des pieds d'arbres de cette avenue avec des aménagements temporaires qui sont travaillés avec les représentants des habitants, des commerçants et du conseil de quartier pour améliorer la sécurité de l'ensemble des usagers de cette avenue.

Je voulais également saluer nos demandes complémentaires qui avaient été adressées, notamment pour nous permettre la réouverture de l'espace de glisse et skatepark du centre sportif Jules Noël en attendant d'avoir un projet de couverture de cet espace qui est très utilisé, donc la couverture est à nouveau très attendue.

Nous avons aussi d'autres budgets importants qui démarrent cette année avec la rénovation de la résidence autonomie senior qui est rue Beaunier, mais également un complément d'intervention pour le centre de santé Ridder qui va faire l'objet de travaux importants.

Les opérations de la place Denfert-Rochereau sont bien évidemment inscrites au budget 2025. Il y a les opérations qui étaient inscrites dans des budgets précédents, mais qui sont toujours en cours. Je vais en citer quelques-unes : sur le futur quartier Saint-Vincent-de-Paul dont les travaux démarrent, il y a le futur équipement public, notamment une nouvelle école, une crèche et un équipement sportif, mais également la construction de logements et de locaux d'activité. La crèche collective Auguste Cain va voir démarrer sa restructuration. Je rappelle que ce sont des budgets publics d'investissement très importants qui sont mobilisés sur plusieurs années. Par exemple, la crèche Auguste Cain et sa restructuration représentent un budget de plus de 4 millions. Le groupe scolaire Maurice Rouvier va revoir son réfectoire et ses deux cours de l'école maternelle et élémentaire qui vont être entièrement requalifiés. Ce sont de grosses opérations qui nécessitent beaucoup de temps et beaucoup de préparation en amont avec les équipes scolaires.

Je voulais vous donner ces éléments. Tous les détails sont bien évidemment disponibles sur le site de la mairie d'arrondissement. Nous nous tenons à disposition de tous les usagers, de tous les habitants de l'arrondissement, des conseils de quartier pour suivre l'application, la préparation et la concertation sur la définition des programmes de requalification et d'aménagement. Nous étions les semaines précédentes auprès des habitants, par exemple, de la rue de la Gaîté. Nous étions encore avec les habitants du 14^e arrondissement pour la place Denfert-Rochereau. Je pense aussi aux temps de concertation qui sont organisés avec les équipes éducatives, les élèves et les parents d'élèves dans chacune des écoles concernées par ces programmes ambitieux.

Voici les éléments que je souhaitais donner et partager comme chaque année au premier Conseil qui suit l'adoption du budget primitif de la Ville de Paris.

C'est une communication, il n'y a pas de vote. Est-ce que les groupes souhaitent prendre la parole ?

M^{me} CARRÈRE-GÉE

J'ai juste une question. Il y avait des mots savants, mais je n'ai pas très bien compris ce que sont les aménagements temporaires de requalification avenue Jean Moulin. Pourriez-vous préciser, s'il vous plaît ? Requalification et temporaire ne vont pas forcément de soi pour moi.

M^{me} PETIT

J'ai dit : requalification des trottoirs et aménagement temporaire sur la chaussée.

M. DURAND

C'est exactement cela. Nous avons un projet que nous avons étudié et discuté avec le comité de suivi Jean Moulin qui voulait requalifier les trottoirs avec une part importante dédiée à la végétalisation autour des pieds d'arbres quand cela est possible vis-à-vis des réseaux souterrains, ainsi qu'un travail sur la chaussée pour aménager temporairement des aménagements cyclables : un contresens cyclable sur une majorité du linéaire de l'avenue.

Pour l'extrémité sud où nous avons encore des discussions, comme cela a des impacts sur la traversée du carrefour avec le boulevard des Maréchaux et donc des impacts sur le tramway, ce sont des études qui sont plus longues, donc pour le moment, nous réaliserons quelque chose d'encore plus léger et avec un schéma de circulation qui ne serait peut-être pas celui du projet définitif. Nous devons mener des études qui sont longues et nous connaissons avec Carine PETIT la nécessité d'avoir un aménagement qui se passe relativement rapidement. Ce sera bien prévu pour le premier semestre 2025. Mais on fera une réunion publique pour le présenter ou en tout cas un courrier au riverain, donc on pourra vous en fournir une copie.

M^{me} PETIT

Merci pour ces précisions.

– **2025 DDCT 39 Communication de la Maire de Paris - Acte 2 de la territorialisation des politiques municipales pour une Ville du quart d'heure**

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

M^{me} PETIT

Le point suivant à l'ordre du jour est aussi une communication de la Maire de Paris.

Je vous propose de vous présenter l'acte 2 de la territorialisation des politiques municipales pour la Ville de Paris. Comme vous le savez, on est depuis 2020, sous l'impulsion et l'initiative de la Maire de Paris, entré dans une période de territorialisation. Cela peut paraître un peu du jargon administratif, néanmoins la volonté politique est bien là. Ce travail avait commencé depuis Bertrand Delanoë, mais depuis 2020, on a travaillé à une véritable accélération pour mettre l'arrondissement à l'impulsion et à l'initiative sur le déploiement et le meilleur ajustement des politiques municipales parisiennes.

Bien évidemment, cette communication rappelle que, sur l'ensemble des politiques publiques, il y a une réelle et nécessaire unité de Paris pour que chaque citoyenne et chaque citoyen soient à égalité dans l'accès aux services publics et à la manière dont il peut aussi solliciter ces services publics. Néanmoins, la territorialisation est extrêmement importante.

L'idée de passer à cet acte 2 très clairement est aussi la marque d'un succès de ce qu'a représenté l'acte 1 de la territorialisation voté et appliqué dès 2020. En effet, je tiens à dire avec l'ensemble des maires d'arrondissement avec qui nous avons travaillé sur l'acte 1, quelle que soit la tendance politique, que nous avons toutes et tous reconnu des effets positifs et un réel avant/après par rapport à la façon dont nous fonctionnions en tant que mairie d'arrondissement avec l'administration parisienne.

Cet acte 2 d'abord entérine, sanctuarise et permet un réel développement de ce qu'avait permis l'acte 1. L'acte 1 était beaucoup tourné vers la nécessaire territorialisation au plus près des habitantes et des habitants et des équipes sur tout ce qui touche les interventions sur l'espace public.

En 2020, il y avait eu beaucoup de débats sur les compétences des mairies d'arrondissement sur la propreté et des enveloppes souples et des crédits supplémentaires avaient été déployés pour chaque arrondissement pour que chaque maire et son équipe puissent l'utiliser au mieux, au plus efficace et en fonction de la réalité de l'arrondissement et de ses besoins par quartier et par rue.

Ensuite, il y avait eu un effort en termes de ressources humaines très important pour que les mairies d'arrondissement soient dotées de moyens humains supplémentaires. C'est ce que nous avons mis en place avec la création de postes en direction générale des services de la mairie d'arrondissement de personnes spécifiquement chargées du pilotage et de la coordination des espaces publics, c'est-à-dire de toutes les directions qui interviennent sur l'espace public : les directions de la voirie, des espaces verts, de la police municipale et de la propreté.

Cet acte 2 entérine, sanctuarise et ancre bien la réalité territoriale de nouvelles directions qui ont été créées depuis 2020. Je pense ici particulièrement à la police municipale.

Cet acte 2 met en place de nouveaux crédits budgétaires supplémentaires en ce qui concerne les questions notamment de l'entretien et la requalification de nos pieds d'arbres et également pour beaucoup plus d'agilité et d'intervention sur les espaces verts inscrits à l'inventaire des mairies d'arrondissement.

Cet acte 2 a aussi plusieurs avancées majeures d'abord sur la territorialisation de l'urgence sociale. La communication prévoit la création dans chaque mairie d'arrondissement de cellules de veille sociale. La mairie d'arrondissement aura la responsabilité de leur pilotage et de leur réunion très régulière avec l'ensemble des acteurs concernés sur un territoire. Les cellules de veille sociale ont pour objectif de réunir dans chaque arrondissement les représentants de la police nationale, de la police municipale, des services sociaux, des services de maraude et du SAMU social pour mieux cibler, mieux accompagner, trouver des solutions beaucoup plus rapidement aux personnes qui sont à la rue et agir de manière peut-être plus rapide sur ce qui est appelé, par exemple, « le protocole petit campement » quand vous avez des personnes sans logement et sans abri afin de pouvoir le plus rapidement possible, en fonction bien sûr des places qui peuvent être attribuées, trouver des solutions d'hébergement à ces personnes et continuer ou, en tout cas, appliquer un suivi social d'accompagnement et de réinsertion. Pour tout dire, dans notre arrondissement, ces cellules de veille sociale sont en place depuis plus de 10 ans, mais cet acte 2 de la territorialisation a

permis sur un certain nombre de domaines de politique publique de reprendre ce qui marche dans les arrondissements qui en ont fait les expérimentations et de les mettre comme objectif pour l'ensemble de nos 17 mairies d'arrondissement.

Comme vous le savez, les collèges relèvent de la compétence du Département quand on est hors Paris. La Maire de Paris a souhaité confier aux mairies d'arrondissement et demander aux directions centrales de la Ville de Paris d'associer systématiquement les mairies d'arrondissement et les équipes sur les projets éducatifs des collèges. Vous pouvez vous étonner que ce ne fût pas le cas avant. Honnêtement, ce n'était pas automatique et systématique. Aujourd'hui, l'administration et le rectorat, en fonction des recteurs en place, des administrations de l'Éducation nationale et d'administration parisienne, placent la mairie d'arrondissement dans un nouveau rôle qui est le suivi et son implication dans la définition de ses projets comme étant aussi le meilleur interlocuteur pour réunir les bons interlocuteurs à l'échelle d'un arrondissement ou d'un quartier concernant le collège. Je pense d'ailleurs que le Conseil Régional devrait parfois s'en inspirer. L'exemple de la cité scolaire François Villon démontre justement l'intérêt de reconnaître les mairies d'arrondissement, les maires étant parfois utiles pour mettre les bonnes personnes autour de la table.

Ensuite, nous avons aussi comme objectif de territorialiser et de donner à chaque maire d'arrondissement plus de pouvoir dans l'expertise et l'avis qui est rendu en termes d'urbanisme. Comme vous le savez, nous rendons simplement un avis en termes d'urbanisme sur les permis de construire. Demain, on nous propose, suite aux expérimentations dans le 12^e et le 13^e arrondissement, de pouvoir aussi rendre un avis au préalable sur les déclarations préalables de travaux et les plus petites autorisations d'urbanisme que les permis de construire avec notamment les demandes d'autorisation d'enseigne temporaire ou autre déclaration préalable de travaux. J'avoue que, dans le 14^e arrondissement, on acceptera cette nouvelle compétence à partir du moment où l'on aura la dotation en ressources humaines, c'est-à-dire que des agents compétents et qualifiés seront en place dans les mairies d'arrondissement. Je pense aussi qu'il est important qu'à chaque fois que l'on nous confie de nouvelles responsabilités ou de nouvelles compétences, on puisse le faire suivre de moyens en ressources humaines complémentaires.

Je voulais insister sur deux autres points. Vous verrez que la communication rentre dans le détail d'un meilleur pilotage et une justesse dans l'analyse des besoins qui permettent d'abord de construire des politiques publiques, mais aussi d'y associer un budget. Il s'agit aussi de mieux connaître les données : les données de la population, les données en termes de ressources sociales, en termes de taux d'emploi, en termes de taux de chômage et de recherche d'emploi. Tous ces éléments doivent pouvoir être communiqués de manière très territoriale, c'est-à-dire arrondissement par arrondissement, quartier par quartier, à l'ensemble des élus d'arrondissement pour pouvoir mieux faire remonter les besoins et mieux adapter nos politiques publiques. Ce n'est pas la même chose dans le 14^e que dans le 18^e, dans un quartier du 13^e, que dans un quartier du 5^e arrondissement... L'idée est d'être au plus juste, de mieux connaître et aussi de mieux faire partager l'ensemble de ces données. Cela permet aussi parfois de ne pas tomber dans des contre-vérités ou dans des amalgames difficilement supportables. En tout cas, la territorialisation de ces données sera désormais une réalité avec une obligation pour les directions de la Ville de nous les communiquer.

Enfin, il y a un dernier point que je souhaitais aborder. Ce sont des choses qui nécessitent un approfondissement. On a été plusieurs élus à le porter. Aujourd'hui, dans cette communication, la solution n'est pas totalement finalisée, mais en tout cas, je trouve très positif que, dans cette communication, deux éléments essentiels figurent comme objectifs. Plusieurs arrondissements l'ont porté. Je redis que ce sont des arrondissements de la majorité municipale ainsi que des arrondissements des maires d'arrondissement de l'opposition municipale. En ce qui concerne le logement et l'habitat, une des premières préoccupations des Parisiens est l'accès à un logement de qualité avec un loyer qui soit le plus en accord à ses ressources. C'est un réel sujet, y compris quand on est locataire dans le parc privé. Il y a énormément de demandes et de plus en plus de sollicitations sur les obligations des propriétaires qui ne sont pas toujours respectées en termes d'encadrement des loyers ou de qualité et d'entretien du logement. En plus des demandes de logement pour le parc social, les Parisiennes et les Parisiens concernés viennent en mairie d'arrondissement et nous sollicitent. On y reviendra tout à l'heure avec les chiffres assez révélateurs que donnera Agnès BERTRAND sur la communication annuelle sur le logement dans notre arrondissement. En tout cas, il est bien inscrit dans cette communication que l'objectif est d'arriver à harmoniser et à renforcer l'accueil en termes de logement et d'habitat dans chacune des mairies d'arrondissement, ainsi que de pouvoir faire fonctionner de manière équitable les commissions de désignation qui reviennent aux mairies d'arrondissement lorsque des logements leur sont adressés pour y trouver de futurs locataires.

Enfin, comme la Maire de Paris l'a dit lors de ses vœux aux Parisiennes et aux Parisiens au début de ce mois de janvier, elle nous donne l'objectif et se donne l'objectif que nous partageons de pouvoir avoir des responsables de quartier identifiés dans chacune des directions qui interviennent dans l'espace public. Il s'agit d'abord de responsables de quartier en ce qui concerne l'entretien et la propreté. Nous avons déjà dans notre arrondissement deux référents de quartier. Le même objectif est demandé pour la police municipale afin que chaque quartier ait un référent identifié par rapport aux directions localisées, par rapport à la mairie d'arrondissement, et par rapport aussi par exemple au commissariat et aux interlocuteurs associatifs ou institutionnels présents dans un quartier. Il faut, par exemple, que l'association des commerçants de la rue Didot puisse avoir

accès très rapidement à ces référents de quartier ou une amicale de locataires, une association d'habitants de quartier, les conseils de quartier, etc. C'est pour vraiment être au plus près des besoins, être au plus près des demandes et avoir une réactivité plus importante.

Nous allons également avoir de nouveaux crédits qui seront décentralisés notamment, sur la culture, sur l'action sociale, les actions de solidarité, ainsi que sur la suite de l'été olympique et paralympique avec une dotation budgétaire pour chaque arrondissement qui s'intitulera « *Impact 2024, sport en quartier* », notamment pour les quartiers populaires. Les Maisons de la vie associative et citoyenne vont devenir les maisons de l'engagement après les expériences très positives et très réussies de la fabrique de la solidarité et les appels nombreux sur lesquels il y a beaucoup de réponses positives de l'ensemble des habitants de Paris sur « *je m'engage* » à destination des associations lorsqu'elles font appel à des bénévoles. Ces expériences très positives sont pilotées à l'échelle parisienne. On demande et l'on fixe l'objectif de pouvoir les territorialiser au maximum. On rencontre tous les jours des habitantes et des habitants qui cherchent comment s'investir dans leur quartier, dans quelle association aller pour s'y impliquer comme bénévole et y consacrer du temps.

Voilà pour cet acte 2 de la territorialisation. Il y a des avancées en termes démocratiques. C'est important quand on parle et quand on agit pour les politiques publiques. Il y a aussi des avancées par rapport à l'engagement. Il y a des avancées sur les politiques publiques qui concernent les priorités des habitants de cette ville et de cet arrondissement. Il y a des avancées budgétaires sur la façon de délocaliser au maximum les budgets de la Ville de Paris pour que les directeurs, les responsables d'équipements publics, les directions générales des services et les élus d'arrondissement n'aient pas à remonter, par exemple, jusqu'à la Directrice centrale des affaires scolaires pour agir pour changer tel mobilier dans un réfectoire d'école. Ces efforts sont poursuivis. Cet élan administratif et politique est continué avec des objectifs très précis qui y sont indiqués.

Enfin, après les objectifs de territorialisation démocratique, les objectifs budgétaires, les objectifs en termes de politique publique prioritaire qui concernent aussi la transition environnementale, tout ceci est écrit, et à nous de nous emparer de cette feuille de route, de la faire connaître auprès de vous, habitantes et habitants, pour pouvoir mieux agir et trouver les meilleures solutions possibles quand on est habitant et quand on est impliqué, dans le 14^e arrondissement, mais aussi ailleurs.

Est-ce que des élus souhaitent intervenir sur cette communication ?

M. ANTONELLI

Merci, Madame la Maire. Vous avez été extrêmement précise et presque exhaustive, donc je vais être très court. La territorialisation a effectivement commencé il y a longtemps. Elle est maintenant intégrée dans ce que l'on appelle « la ville du quart d'heure », c'est-à-dire que tous les accès aux services publics doivent être facilités et plus proches des citoyens et de tous les quartiers de Paris. On a vu par expérience que le fonctionnement des services décentralisés répond beaucoup mieux aux problèmes quotidiens des Parisiens. Il faut donc continuer dans cette lancée.

Cet acte 2 est une marche en plus vers des réponses beaucoup plus précises aux problèmes rencontrés par les Parisiens. Ces problèmes sont mieux résolus, sont résolus plus rapidement. Les réponses apportées sont de meilleure qualité. De plus en plus de directions sont décentralisées vers les arrondissements, ce qui remet également au cœur de la vie des habitants du 14^e notre maison commune.

Depuis très longtemps, le 14^e est pilote sur cette expérimentation. Après la mise en place de ces expérimentations pratiquement toutes réussies, de nouveaux domaines de travail décentralisés apparaissent dans cet acte 2.

Je soutiens également avec PEC 14 vos remarques et vos demandes. La décentralisation ne peut pas se faire sans personnel et sans budget. Nous vous soutiendrons dans toutes ces demandes. Ce nouvel acte augmente la responsabilité de la mairie d'arrondissement dans beaucoup de domaines. Vous avez parlé de la propreté. Nous avons déjà des agents de quartier. La police municipale est en train de mettre en place ses agents de quartier ainsi que ses responsables de quartier. Donc nous sommes un peu en avance sur le reste de Paris.

Ce nouvel acte montre que, dans la politique parisienne que nous menons tous ensemble, nous allons vers les Parisiens sur le terrain et dans la rue. Nous ne pouvons évidemment que nous féliciter collectivement de cette avancée pour le bien des habitants du 14^e. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci Didier ANTONELLI.

M^{me} PETIT

Nous allons donc poursuivre l'ordre du jour de ce Conseil et je donne la parole à Elliot DE FARAMOND sur l'adoption de la charte de la participation citoyenne.

M. DE FARAMOND

Merci beaucoup, Madame la Maire.

Le 14e arrondissement est engagé depuis 2001 dans la promotion et la mise en œuvre d'une participation durable et active de ses habitants à travers des espaces d'échange, de travail collectif, des dispositifs de consultation, concertation, co-construction, de soutien aux acteurs associatifs et à l'ensemble des personnes qui souhaitent s'engager.

Cet engagement prend différentes formes. Il est le fait d'habitants engagés au sein des conseils de quartier, du conseil local du handicap, au sein des plus de 800 associations qui sont inscrites à la MVAC. C'est aussi un engagement qui se traduit par des réalisations emblématiques, notamment celles via le budget participatif avec la végétalisation des rues, la création et l'aménagement d'espaces publics conviviaux. Ce sont des initiatives comme le réveillon solidaire mené par les conseils de quartier depuis près de 18 ans maintenant. C'est la fresque sur la place Jacques Demy que l'on peut admirer en venant à la mairie.

Au fil de ces années, tous ces espaces de participation ont été renforcés, soutenus, développés aussi par la mairie. Ils sont désormais nombreux. Il est important de pouvoir, par cette charte, avancer sur un cadre commun à même de préciser les objectifs que nous, municipalité, entendons poursuivre à travers cette participation des habitantes et des habitants dans la construction des politiques publiques et puis les valeurs qui entourent cette participation.

Sur les objectifs, il s'agit d'une citoyenneté active qui permet de se développer, de s'émanciper dans un écosystème ouvert à tous les engagements menés au service de l'intérêt général. C'est aussi reconnaître et réaffirmer le droit à la participation et l'implication de toutes et tous habitants du 14e, citoyens français ou citoyennes françaises, étrangers ou étrangères. C'est celle d'une participation et d'une association accrue des habitants à la décision publique et à la construction de cette décision. C'est aussi d'encourager les innovations démocratiques par les expérimentations de nouvelles approches, l'émergence de nouveaux projets.

L'ambition de cette charte est aussi de rappeler les valeurs qui accompagnent la participation citoyenne : celles de respect, d'égalité, d'émancipation et de tolérance, le fait que chaque voix compte, quels que soient son origine, son genre, son handicap, son statut socio-économique ou sa croyance. C'est aussi de faire en sorte que cette participation soit accessible à toutes et tous et qu'elle garantisse que les différentes perspectives et points de vue enrichissent notre débat public et concourent à faire de nos politiques municipales des politiques toujours à la recherche et la poursuite de l'intérêt général et du bien commun.

Cette charte vise à renforcer la confiance et l'engagement mutuel entre les habitants, les élus et les services de la Ville afin de contribuer à renforcer ces espaces de dialogue et de participation.

C'est aussi l'occasion de réaffirmer l'engagement de la mairie du 14e en faveur d'une participation inclusive et égalitaire où la responsabilité de chacune et chacun est la pierre angulaire pour son bon fonctionnement au sein d'un cadre basé sur la confiance, la solidarité et la poursuite de l'intérêt général.

Après cette présentation de cette charte, je demande à mes chers collègues de bien vouloir en délibérer.

M^{me} PETIT

Est-ce que des élus souhaitent prendre la parole sur cette première charte ? Non. Merci à Elliot d'avoir fait ce travail de manière très collaborative avec beaucoup de personnes et d'habitants du 14e arrondissement.

Je vous propose de l'adopter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention de l'opposition. Qui ne prend pas part au vote ? Cette charte est adoptée.

DÉLIBÉRATION N°14/2025/04

– **14 2025 05 Adoption de la Charte de la Participation Citoyenne du 14e arrondissement**

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 28 membres présents
Voix exprimées : 23 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 23 (dont 5 procurations)
Avis défavorable : 5 (dont 0 procuration)
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

– **14 2025 04 Modification de la Charte des Conseils de quartier du 14e arrondissement**

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

M^{me} PETIT

Elliot, je te passe la parole pour la modification de la Charte des Conseils de quartier.

M. DE FARAMOND

Merci, Madame la Maire.

Comme vous le savez, la mandature actuelle des Conseils de quartier touche à son terme. Nous avons, comme en 2021, entamé un processus de révision de la charte qui rappelle le rôle des Conseils de quartier, leur fonctionnement, le lien avec le service démocratie locale, la mairie et d'autres modalités plus pratico-pratiques.

L'ambition de la révision de cette charte n'était pas de tout bousculer. C'était vraiment de pouvoir faire le bilan de ce qui avait bien fonctionné et peut-être moins bien fonctionné. Pour cela, il y a eu aussi un processus collaboratif. Il a été demandé aux Conseils de quartier en place de nous remonter des aspects positifs ou négatifs. Plusieurs réunions publiques ont eu lieu ainsi que des ateliers. Nous avons identifié quelques modifications, notamment sur les questions de vote et d'engagement de budget, avec de petites modifications pour permettre sur des sommes assez minimes (moins de 500 euros) un engagement facilité, notamment pour les comités d'animation, afin de pouvoir assurer le bon fonctionnement et de permettre de réaliser peut-être plus de moments conviviaux aussi au sein des conseils de quartier.

Une modification notable ressort aussi des consultations avec les conseillers et les conseillères de quartier. Il s'agit de l'introduction d'un article sur les sanctions possibles parce qu'il y a eu certaines incivilités qui ont pu avoir lieu dans ces espaces collectifs. Il est vrai que, quand elles se répètent, du fait de la bonne ou mauvaise volonté de certains membres de ces collectifs, cela peut gripper l'ensemble du travail. Il nous paraît essentiel, en tant que municipalité, de permettre cette participation au plus grand nombre, ce que je développais aussi dans la charte de la participation citoyenne. Il s'agit aussi d'avoir des cadres bienveillants qui permettent l'expression de chacune et chacun. On se doit de veiller à leur bon fonctionnement. Avec cet article, si jamais il y a des manquements à cette charte, on pourra prévoir de prendre des mesures de suspension ou autre.

Sur le fond, il n'y a pas de grosses modifications.

Je vous propose, chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci. Je passe la parole à Madame BOUDOULEC, qui l'a demandé sur cette charte des Conseils de quartier.

M^{me} BOUDOULEC (Public)

Bonsoir à tous. Nous avons beaucoup travaillé sur cette charte. COQUA avait fait des propositions nombreuses. J'ai trois remarques.

La première concerne la mise en place de la charte. Vous allez voter ce soir une charte qui a déjà été mise en œuvre. Je ne sais pas si vous le savez, mais le 30 novembre 2024, le tirage au sort des membres des comités d'animation a eu lieu. D'autre part, samedi dernier a eu lieu la formation des membres des comités d'animation sur la charte qui n'est toujours pas votée. Elle est votée ce soir. Soit on part du principe que l'on a besoin de cadres de fonctionnement de démocratie locale et, dans ce cas-là, on attend que soit votée la charte pour mettre en œuvre son fonctionnement, soit on suppose que, de toute façon, la charte sera votée, puisque vont probablement s'abstenir les membres de l'opposition municipale et que voteront en masse les membres de la majorité municipale.

Néanmoins, je vais faire quelques remarques sur le fond. Faute de cadre réglementaire sur ce tirage au sort, on demande l'annulation du tirage au sort puisque la charte précédente ne fonctionnait plus et la charte nouvelle n'était pas encore votée. Si l'on suppose que c'était la charte précédente qui prévalait, sur quoi se sont engagées les personnes qui ont présenté leur candidature au tirage au sort ? Ils ne pouvaient pas avoir la charte de fonctionnement qui allait sortir parce qu'elle n'était pas votée. C'était un projet. On va s'adresser au médiateur de la Ville de Paris sur la question.

Sur le fond, nous avons fait un certain nombre de propositions dont nous pensions qu'elles permettaient, d'une part, d'améliorer le fonctionnement des Conseils de quartier et, d'autre part, et c'est beaucoup plus important, de mobiliser les habitants pour qu'ils viennent aux conseils de quartier, pour qu'ils y participent, pour qu'ils s'y intéressent.

Je vais donner deux exemples du Conseil de quartier Pernety : 203 conseillers de quartier inscrits sur la liste tenue par le SDL, moins de 20 personnes présentes à la quasi-totalité des conseils en séances plénières, donc le vote est impossible.

Comment faire venir les gens ? C'est la vraie question. Ce n'est pas en commençant par faire des tirages au sort avec des personnes qui ne savent même pas ce qu'ils vont avoir à faire que l'on gagne du terrain. C'est très peu probable. Ne souriez pas, Madame. On connaît votre façon de répondre. Je pense que ce que l'on dit est exact.

Deuxièmement, sur le fond, toujours, nous pensions qu'il était important que soient représentés dans le comité d'animation, pour une petite partie (on avait proposé un tiers), les représentants des associations et collectifs du quartier. Pourquoi ? Parce qu'ils sont dans la continuité, parce qu'ils ont une connaissance du quartier qui peut s'inscrire dans des analyses et dans des propositions qu'ils peuvent partager. On aurait tout à fait pu équilibrer les tirés au sort, dont la plupart ont disparu dans le quartier Pernety, entre le tirage au sort et la vie du Conseil de quartier lors de la dernière séance. Il faut quand même le savoir. Sur les 20 qui ont été tirés au sort, il en restait 7 à la fin. Il y a la question de la continuité et la question du travail réalisé. Donc, on avait proposé cette mixité entre les représentants des associations ou des collectifs et les tirés au sort. Cela se fait dans la plupart des arrondissements parisiens. On a un tableau comparatif que l'on vous a fourni qui vous permet de voir ce qui se passe dans chaque arrondissement sur les Conseils de quartier.

Deuxièmement, sur les participants, on avait demandé à ce que le service démocratie locale vérifie régulièrement où étaient les gens qui ne venaient pas. Pourquoi ne venaient-ils pas ? Pourquoi ne s'excusaient-ils pas ? C'est très curieux de se mettre sur une liste et de décider de ne plus venir sans prévenir personne. Là, il va y avoir une signature. Les Conseils de quartier vont avoir à signer la charte. La charte va être votée ce soir. Ils ne pouvaient pas la signer avant. Le prochain Conseil de quartier Pernety aura lieu le 10 février. Il était donc impossible que des personnes s'inscrivent comme conseiller de quartier et signent la charte. Elle n'était pas votée. D'autre part, personne n'a su qu'il fallait s'inscrire. Sur les six semaines, personne ne connaissait la nouvelle charte. On l'a découverte à l'occasion de l'ordre du jour diffusé par la mairie jeudi dernier. Donc, toutes ces questions se posent. Elles n'ont pas été résolues.

Le service démocratie locale doit pouvoir faire le ménage de temps en temps sur la liste des personnes qui ne viennent jamais en demandant : « Vous n'êtes pas venu depuis trois ou quatre séances. Souhaitez-vous vraiment continuer ? »

Sur le problème des votes, on s'est posé la question. Je ne sais pas si tout le monde suit les Conseils de quartier, mais il suffit de 20 personnes pour pouvoir voter. On trouve ce chiffre complètement aberrant. Sur 203 personnes inscrites comme conseillers, il suffit qu'il y en ait 20 présentes pour que le vote soit considéré comme un vote valable. Cela n'a aucun sens sur le plan de la démocratie. Aucun sens ! Démontrez-moi que cela a du sens. Mais si sur 200 personnes, 20 suffisent, cela veut dire que 10 % des personnes vont pouvoir prendre des décisions. Je dis simplement que l'on est à peu près à 33 000 sur le quartier Pernety, il n'y a que 200 conseillers de quartier, et sur les 200, il y en a 20 qui votent. Donc on avait proposé un pourcentage. C'est très facile à réaliser. S'il y a 180 personnes, on décide que c'est 20 % et on calcule à chaque fois à quoi correspond ce pourcentage. On n'a pas non plus obtenu gain de cause là-dessus.

On n'a pas obtenu gain de cause non plus sur les votes par Internet. Il nous semble aberrant que, pour les votes de plus de 500 euros, les votes puissent avoir lieu par Internet. Cela peut être des sommes considérables, et sont appelés à voter des gens qui étaient absents en séance, qui n'ont pas participé au débat et qui n'ont aucun élément, puisque les comptes rendus des réunions paraissent après que les votes aient eu lieu. Donc, comment cela se passe-t-il ? On téléphone aux copains et on les fait voter. Tout le monde peut faire la même chose. Donc, on peut avoir une somme considérable. Par exemple, sur le fameux jeu e-électronique, je crois que c'était 23 000. Le Conseil de quartier Pernety est riche. On nous a expliqué que si on ne les donnait pas cette année, cela allait être perdu. Non, ce sont des fonds publics. Ils vont revenir dans le pot commun, et après, on les répartira différemment. Donc, on continue à penser que les votes électroniques au-dessus de 500 euros sont un déni de démocratie.

On ne s'est pas présenté au tirage au sort parce que l'on a attendu d'avoir la version définitive. On est un peu bêtes. On a écrit à Monsieur DE FARAMOND en demandant si vous pourriez nous fournir le projet de charte tel qu'il est, parce que cela nous déciderait ou pas à nous présenter. Donc, on ne s'est pas présenté. On ira aux réunions du Conseil de quartier.

Sur tous ces points, on aimerait que Monsieur DE FARAMOND explique à tout le monde pourquoi ils n'ont pas été retenus.

Dernier point, s'agissant de la démocratie locale de façon plus large. On peut faire une charte de la démocratie locale. On peut faire une charte des Conseils de quartier. Mais si l'information ne circule pas, si le débat ne circule pas, la charte ne sert à rien. Le débat se pose de la même façon au niveau national. Faut-il ou non changer la constitution ? Est-ce que changer la constitution changera quelque chose au rapport au politique ? Est-ce que cela changera quelque chose au manque de confiance d'une bonne partie des citoyens qui ne votent plus ? Est-ce que la vraie question est de changer la constitution ? Ici, c'est la même chose. Est-ce que la vraie question est de changer la charte et de créer une charte de la participation locale si cela doit donner les mêmes résultats que précédemment ?

Nous pensons par exemple que l'on est en droit de demander, quand on pose des questions, d'avoir des réponses. J'ai trois exemples et je m'arrêterai. Où est-ce que l'on en est sur le plan de la sécurité ? Cela fait X fois que l'on demande un point sur la sécurité dans le quartier Pernety, X fois que l'on demande par exemple un bilan d'étape du fameux contrat prévention sécurité. On n'a rien.

À chaque fois que vous souriez, vous faites des rictus, c'est vraiment désagréable. Moi, je n'ai pas ricané tout à l'heure quand j'ai entendu certaines choses. Par exemple, je suis désespérée qu'il y ait plus de pouvoir au niveau des arrondissements tant que les équipes ne seront pas mieux formées. Je pense que c'est la condition sine qua non. On oblige les membres des comités d'animation à aller à une formation et l'on constate que c'est problématique dans certains cas.

Sur la sécurité et le drame qui s'est produit, on a respecté tout à l'heure la minute de silence. Le drame qui s'est produit est le résultat d'une politique qui a été menée. C'est tout ce que l'on peut dire. On demande régulièrement le point, y compris où sont les policiers municipaux. Par exemple, Monsieur ANTONELLI, où est-ce que l'on peut rencontrer les policiers municipaux dans le quartier Pernety ? On a fait passer la question par le Conseil du quartier, on vous a envoyé des mails, on n'a pas de réponse. Est-ce que les chartes vont améliorer les choses ? Non. Quand ouvrira la salle Marius Magnin ? Vous vous réjouissez d'avoir plus de financement local pour la culture. En septembre 2022, les dirigeants du Théâtre 14 ont écrit : « Nous allons inaugurer la salle ».

M^{me} PETIT

Madame BOUDOULEC, revenez à l'objet de la délibération. D'autres personnes du public sont inscrites sur d'autres délibérations.

M^{me} BOUDOULEC

J'espère que l'on aura des réponses.

M^{me} PETIT

Absolument. Vous aurez toujours des réponses. En tout cas, je vous remercie pour votre contribution parce qu'il y a beaucoup de choses que nous avons aussi intégrées dans la charte et qui faisaient l'objet de vos propositions. Je le mentionne aussi pour que tout le monde soit bien informé.

M. DE FARAMOND

Merci beaucoup, Madame BOUDOULEC. Comme vient de le préciser Madame la Maire, nous avons bien reçu vos retours transmis en plus de ceux du Conseil de quartier et nous avons retenu plusieurs de vos propositions aussi. Il y avait 16 pages.

C'est vrai que l'on n'a pas tout retenu, sinon vous auriez écrit la charte. C'était un travail collectif au-delà de COQUA, mais avec une participation bienvenue.

Sur la question de l'entrée en vigueur de la charte et du tirage au sort, le tirage au sort des nouveaux membres des comités d'animation qui a eu lieu le 30 novembre dernier n'implique pas la mise en œuvre de la nouvelle charte, c'est-à-dire que la mandature des conseillers de quartier actuel courait jusqu'à la fin de l'année 2024 et les nouveaux comités d'animation vont officiellement commencer leur mandature début février donc après le vote de la charte en Conseil d'arrondissement. Dans ce laps de temps entre le tirage au sort et la nouvelle mandature des conseillers des Conseils de quartier, nous avons prévu des temps de formation, parce que nous avons noté que sur le dernier renouvellement pour certains dont c'est le premier engagement citoyen, il pouvait être intéressant de prendre en main ce qu'est un Conseil de quartier, le cadre d'action, les réalisations qui ont pu être faites par les membres précédents. Nous avons travaillé là-dessus et proposé une journée de formation aux nouveaux membres des comités d'animation tirés au sort.

Sur la question de faire venir les gens au Conseil de quartier, je rejoins vraiment votre constat. Par contre, nos avis divergent sur un point. Par exemple, sur le Conseil de quartier Pernety que vous prenez en exemple, effectivement, il y a eu beaucoup de difficultés à travailler en collectif avec des oppositions entre personnes, notamment entre le collectif COQUA dont vous êtes membre et représentante et d'autres membres du Conseil de quartier, du comité d'animation. Quand il y a beaucoup d'animosité en réunion, cela pousse certains à ne pas revenir finalement. On manque aussi de jeunes qui participent aux Conseils de quartier. Quand ils viennent à une réunion, qu'il y a des disputes pendant une heure et demie sur un ou deux points de l'ordre du jour, et que les réunions durent deux heures ou deux heures et demie, ils ne reviennent pas après et c'est bien dommage. On en avait quatre ou cinq au sein du comité d'animation qui ont très vite démissionné. Sur cette continuité et sur l'engagement des membres des comités d'animation, ce que l'on a mis en place sur la fin de la mandature précédente et qui est repris et inscrit dans la charte est le fait d'avoir une liste d'attente à chaque fois qu'il y a des membres démissionnaires, qui n'ont plus de motivation ou qui déménagent. C'est un engagement qui prend du temps. Des fois, on a moins de temps à donner. On n'est pas là pour « cliquer » les gens, mais on doit pouvoir donner la possibilité à d'autres volontaires qui ont envie de s'engager, d'entrer directement sans qu'il y ait forcément de vote en séance plénière, donc on a un fonctionnement beaucoup plus fluide.

Ensuite, je pense que vous avez fait un petit amalgame, parce que depuis la précédente charte votée en 2021, seuls les membres des comités d'animation sont tirés au sort, et l'ensemble des habitants et habitantes qui participent aux réunions plénières et aux groupes de travail sont réputés conseillers ou conseillères de quartier. Ces derniers viennent ou ne viennent pas, mais il n'y a pas de suivi ou d'exclusion prononcée à leur rencontre. C'est une petite différence par rapport aux membres des comités d'animation.

Je finis de répondre aux questions. Sur la question du vote, il y aura toujours un vote électronique pour les sommes plus importantes, parce que si, pour vous, c'est un déni de démocratie, pour beaucoup de conseillers et de conseillères de quartier et d'habitants qui n'étaient pas engagés, voter juste avec les présents, qui représentent parfois à peine 20 personnes, sur des sommes pouvant aller à 1 000 ou 2 000 euros, par exemple pour le réveillon solidaire, les intéresse et ils ont envie d'avoir l'information s'ils n'avaient pas pu être présents et de pouvoir participer via un vote en ligne. C'est pour cela qu'avec cette nouvelle charte, il y aura un vote à main levée pour savoir si telle ou telle question sera soumise à un vote en ligne, ce qui semble assez représentatif des intérêts particuliers de chacun. Cela permet de reconnaître une forme de bonification des personnes qui sont présentes et qui ont pu se déplacer, et, en même temps, cela permet la participation d'autres personnes qui n'ont pas pu participer vu les horaires. Il faut travailler aussi dessus, parce que beaucoup de réunions plénières ont lieu en semaine, entre 19h et 21h, et il y a des personnes qui ne peuvent pas participer sur ces horaires. Je pense notamment aux familles monoparentales, aux femmes qui élèvent des enfants seules, aux personnes qui travaillent en horaire décalé, qui ne peuvent pas participer sur ces temps-là. C'est pour cela aussi que cette charte laisse de la liberté dans l'organisation au Conseil de quartier et au comité d'animation pour pouvoir proposer aussi des temps de réunion, d'échange et de travail collectif sur d'autres horaires, sur d'autres formats, comme cela a pu être fait par le Conseil de quartier Montparnasse-Raspail, en juin, qui a fait des plénières en plein air, rue Huyghens, et cela a été une réussite. On a vu qu'il y avait des habitants qui ne venaient pas d'habitude et qui venaient. Cela a permis aussi de faire du lien avec la végétalisation de la rue. C'est tout cela aussi qui se met en œuvre.

Je pense avoir répondu à l'ensemble de vos remarques. Sur votre question sur l'opportunité de faire une charte, est-ce que cela va changer ? Non, cela ne va pas changer, parce qu'en fait, la participation citoyenne se fait aussi au jour le jour. C'est de l'évolution. C'est de l'engagement. Il faut sans cesse le renouveler. Mais faire cela me permet de réaffirmer des principes et des valeurs qui nous sont chers, qu'en tant que municipalité du 14e, on met derrière la participation. C'est un mot un peu fourre-tout ces dernières années. Tout le monde parle de participation. On fait des conventions citoyennes, on dit que l'on va reprendre toutes les recommandations, et finalement, on les abandonne. On a une démarche participative, on fait des cahiers de doléances, et après, on ne sait pas où sont ces cahiers de doléances. Ce que nous mettons derrière cela, c'est cet engagement

mutuel et cette redevabilité de la mairie et des services pour créer un cadre commun pour l'ensemble des instances de participation qui permet des échanges dans le respect, la bienveillance, avec toujours cette volonté de rechercher l'intérêt général. Je pense que c'est bien de le rappeler aussi. On va rentrer dans une période électorale, et je pense que ces instances sont aussi un moyen de dire qu'il faut éviter toute politisation de ces instances, comme sur d'autres sujets. Il y a des fois où la politisation n'a rien à faire dans certains moments et certaines instances.

Merci beaucoup.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Elliot. Est-ce que d'autres élus souhaitent intervenir ? Non. Je vous propose de passer au vote sur cette charte, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Cette modification de la Charte des Conseils du quartier est adoptée.

On souhaite à tous les conseillers de quartier et à toutes les conseillères de quartier un très bon travail tout au long de leur mandat.

DÉLIBÉRATION N°14/2025/05

– **14 2025 04 Modification de la Charte des Conseils de quartier du 14e arrondissement**

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	23 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	23 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	5 (dont 0 procuration)

– **14 2025 03 Autorisation à Madame la Maire du 14e arrondissement de faire procéder à la désinscription de 3 associations de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14e arrondissement (MVAC)**

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

M^{me} PETIT

Elliot, tu as la parole sur les désinscriptions de trois associations à la Maison de la vie associative et citoyenne.

M. DE FARAMOND

Merci, Madame la Maire. Oui, trois associations se désinscrivent pour cause de déménagement pour Osez le féminisme et deux associations qui ne sont pas actives dans le 14e, le mouvement Yo Allah Suuren ainsi que l'Institut international des arts et métiers.

Ils ne sont pas actifs dans le 14e, et en plus, ils n'ont pas forcément respecté aussi le règlement intérieur de la Maison de la vie associative. Ce sont des espaces collectifs aussi, et il faut respecter les personnels et les agents de la Ville qui œuvrent à faire de ces espaces de vrais soutiens à la vie associative pour que tout le monde et toutes les associations du 14e puissent en profiter selon les règles établies.

M^{me} PETIT

Merci. Je suppose qu'il n'y a pas d'intervention sur cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? C'est donc adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°14/2025/06

– 14 2025 03 Autorisation à Madame la Maire du 14e arrondissement de faire procéder à la désinscription de 3 associations de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14e arrondissement (MVAC)

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 28 membres présents
Voix exprimées : 28 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 28 (dont 5 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

– 14 2025 02 Autorisation à Madame la Maire du 14e arrondissement de faire procéder à l'inscription de 7 associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14e arrondissement (MVAC)

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

M^{me} PETIT

On passe à l'inscription à la Maison de la vie associative et citoyenne.

M. DE FARAMOND

Sept associations souhaitent s'inscrire au sein de la MVAC pour bénéficier de ses services, de l'accompagnement des équipes, dont je souligne encore une fois le travail extrêmement important : KER'LETCHE, Glass art et Design Paris, Arc-en-ciel sans frontières, l'Association française contre l'amylose, Futur Engagé – l'association qui démocratise l'engagement citoyen, À cœur ouvert (association qui œuvre pour la justice restaurative) et enfin l'Association des élèves et anciens élèves de l'école nationale supérieure des Beaux-Arts.

Ce sont des associations dans les domaines divers et variés qui représentent la diversité associative du 14e.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Elliot.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? C'est donc adopté.

DÉLIBÉRATION N°14/2025/07

– 14 2025 02 Autorisation à Madame la Maire du 14e arrondissement de faire procéder à l'inscription de 7 associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14e arrondissement (MVAC)

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 28 membres présents
Voix exprimées : 28 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 28 (dont 5 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2025 DDCT 30 Subvention d'investissement (100 000 euros) à l'association "URBANISME ET DÉMOCRATIE", lauréate du BPP en 2022 dans le domaine de la promotion de l'interculturalité

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

M^{me} PETIT

Elliot, je vous passe la parole sur la délibération DDCT 30, sachant que la délibération DEVE 15 est retirée de l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement. Elle sera retirée aussi de l'ordre du jour du Conseil de Paris. Je pense qu'Elliot va vous expliquer ce retrait.

M. DE FARAMOND

Merci, Madame la Maire.

Cette délibération concerne une subvention d'investissement pour l'association Urbanisme et Démocratie, qui a été lauréate en 2022 d'un BPP pour la construction d'un four communautaire. Ce four communautaire permet autour de ce four de réunir les habitants, de proposer des ateliers et d'animer un espace convivial.

Il est demandé une subvention de 100 000 euros, subvention qui couvre les frais de travaux, de chantier, des études préalables, avec un enjeu sur ce projet de proposer des animations et des ateliers pédagogiques et d'offrir un espace de convivialité intergénérationnelle et interculturelle.

Je vais faire l'explication sur le retrait de la DEVE 15. Un premier lieu avait été identifié, rue des Thermopyles, dans le prolongement du square Giacometti, avec un local peu utilisé. Finalement, il y a des contraintes assez importantes, notamment avec les immeubles aux alentours. Mais un nouveau lieu a été identifié juste à côté de la Maison grecque. Ainsi, cette délibération DEVE 15 qui portait sur le déclassement de cette parcelle n'a plus lieu d'être. Le projet s'oriente sur une nouvelle parcelle, juste à côté de la Maison grecque. On espère que cela va pouvoir dorénavant avancer rapidement aussi. Cette subvention va permettre de mettre en œuvre tout cela et d'avancer vers une réalisation plus concrète avec un chantier participatif qui doit se mettre en œuvre.

Je vous propose de bien vouloir en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur cette délibération ? Valentin.

M. GUENANEN

Merci, Madame la Maire. J'ai juste un mot très rapide après ce que vient de dire mon collègue, Elliot DE FARAMOND, de manière absolument excellente. Cette délibération que nous examinons illustre parfaitement ce que doit être une politique municipale au service des habitantes et des habitants : une action publique qui repose sur la concertation, sur l'implication citoyenne et la concrétisation de projets d'intérêt général à l'échelle locale. Le budget participatif parisien est l'un des instruments les plus puissants dont nous disposons pour renforcer ce lien entre la collectivité et les habitants. Il permet non seulement de financer des initiatives locales, mais surtout, il place les citoyennes et les citoyens au cœur des décisions qui transforment leur cadre de vie. Ce n'est pas simplement un outil budgétaire, mais un acte démocratique fort. Dans le cas présent, ce projet concret est porté par une association et voté par les habitants du 14^e arrondissement. Ce projet n'a pas été décidé en bureau clos. Il est le fruit d'une volonté populaire et d'un choix collectif. C'est cela, une démocratie vivante ! C'est une démocratie où les habitants ne sont pas seulement spectateurs des décisions publiques, mais en deviennent pleinement acteurs.

Nous avons vu dans d'autres villes où la droite est au pouvoir qu'il y a une baisse du budget dédié à la participation citoyenne, la remise en cause de budgets participatifs, la recentralisation de décisions au détriment des habitants et des associations. Partout, il y a la même logique : réduire la ville à un tableau Excel et sacrifier l'investissement local pour faire passer l'austérité pour du sérieux budgétaire.

Le projet dont nous venons de parler est un exemple de ce que nous devons défendre : une action publique qui n'impose pas, mais qui construit avec les gens. C'est pourquoi nous soutenons complètement ces délibérations et je voulais prendre la parole

aujourd'hui pour rappeler la différence des politiques publiques que nous menons à Paris et dans le 14e arrondissement. Je vous remercie.

M. DE FARAMOND

Je me permets juste une petite incise pour préciser que vous pouvez déposer vos projets pour l'édition 2025 du budget participatif jusqu'au 3 février sur la plateforme *decider.paris*.

M^{me} PETIT

Merci. Je vous propose de passer au vote après toutes ces interventions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est donc adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°14/2025/08

– **2025 DDCT 30 Subvention d'investissement (100 000 euros) à l'association "URBANISME ET DÉMOCRATIE", lauréate du BPP en 2022 dans le domaine de la promotion de l'interculturalité**

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **Communication Logement 2025**

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole à Agnès BERTRAND sur la communication qui concerne le logement dans le 14e arrondissement.

M^{me} BERTRAND

Merci, Madame la Maire. C'est une communication traditionnelle. Vous disiez dans votre communication sur l'acte 2 de la territorialisation l'importance du logement pour l'ensemble des Parisiens et des Parisiennes.

Cette communication s'inscrit dans un cadre très dramatique d'une crise du logement en France. 330 000 personnes sont sans domicile en 2024, quasiment 200 000 de plus qu'il y a 10 ans. Voilà le constat qui a été réalisé dans le 29e rapport de mal-logement d'une fondation qui vient de changer de nom et s'appelle maintenant la Fondation pour le logement des défavorisés.

Avec ces chiffres, nous sommes très loin de la déclaration d'Emmanuel Macron en 2017 qui souhaitait ne plus voir personne à la rue dès la fin de 2017. Sept ans plus tard, certes, l'objectif n'est pas atteint, mais je pense que peu de gens pensaient que cet objectif puisse être atteint, mais surtout aucun moyen et aucune politique de logement n'ont été mis en place pour voir ce chiffre un tant soit peu diminuer. Cela a été la politique d'un concept économique que l'on connaît bien : le « laisser faire le marché » qui valorise la non-intervention de l'État.

L'instabilité politique actuelle provoquée par la dissolution il y a quelques mois et responsable entre autres de l'absence de budget ne nous laisse pas beaucoup espérer. Dans sa déclaration de politique générale, le Premier ministre, François Bayrou, a annoncé « une politique du logement repensée et de grande ampleur ». Espérons que la suite donnée ne sera pas la même que celle que je viens d'évoquer sur les propos d'Emmanuel Macron en 2017.

À Paris, la situation est connue : un logement sur cinq est un logement inoccupé, un logement sur dix est une résidence secondaire. La tendance à la hausse des résidences secondaires est particulièrement amplifiée depuis 2012, et selon un rapport de l'INSEE, en lien notamment avec le développement de la location meublée touristique.

Face à cette situation, la Ville de Paris se mobilise en augmentant le nombre de logements sociaux : 13 % en 2001, 25 % aujourd'hui, un objectif à l'horizon 2035 de 40 % de logements publics.

En investissant et en préemptant des immeubles privés, plus d'un milliard d'euros ont été investis entre janvier 2023 et octobre 2024, faisant de la collectivité parisienne le premier investisseur en immobilier résidentiel de la capitale. Le budget 2025, qui a été voté au dernier Conseil de Paris, augmente son enveloppe dédiée aux logements, qui va passer de 625 millions à 800 millions d'euros.

La Ville s'est également mobilisée. Vous savez qu'il y a un encadrement des loyers depuis 2019, mais depuis un an, la Ville a récupéré les compétences de sanction des propriétaires qui pratiquent des loyers illégaux.

Luttant contre les locations de courte durée, le Conseil de Paris a voté en décembre dernier l'abaissement de 120 à 90 jours de nuits possibles autorisées pour les locations saisonnières pour une résidence principale. Vous savez que c'est une loi votée fin novembre 2024 et présentée par un député socialiste à l'Assemblée nationale qui permet aux collectivités locales de prendre le type de décision qui a été prise par le Conseil de Paris.

Enfin, nous nous sommes mobilisés en votant le PLU bioclimatique, dont je vous ai largement parlé dans cette instance, qui favorise la création de logements sociaux et abordables, en particulier en créant des emplacements réservés au logement social et au bail réel et solidaire.

Cette politique volontariste parisienne est aussi celle de notre arrondissement. L'année 2024 dans le 14e a été marquée par un nouvel effort en direction de la création de logements publics. Nous savons que nous avons aujourd'hui un chiffre de 40 % de logements sociaux.

Comme chaque année, cette communication dresse un bilan des actions menées en 2024 et déroule notre feuille de route pour 2025. La commission logement de l'arrondissement, à laquelle Madame la Maire faisait allusion tout à l'heure, s'est réunie régulièrement pour proposer aux bailleurs des dossiers. Nous avons apporté un soin particulier aux logements des agents de la Ville. Comme vous le savez, il y a un quota de 25 % des logements affectés pour les agents de la Ville de Paris. Vous avez les chiffres dans la communication. Malheureusement, on les connaît : une augmentation des demandeurs de logements à Paris, +7 %. Vous avez, en toute logique, la même chose dans le 14e arrondissement.

Sur l'année 2024 et aussi début 2025, une augmentation de la production neuve et de la réhabilitation est programmée. Pour une augmentation des logements sociaux, la construction neuve et la transformation de bureaux en logements, on a 51 logements, que ce soit rue de la Santé, rue de l'Amiral Mouchez ou rue Boissonnade. Vous voyez des quartiers différents. Nous avons une attention particulière pour qu'il y ait l'ensemble des quartiers de notre arrondissement.

La préemption de logements existants sur 2024 concerne 134 logements, rue de la Tombe-Issoire, rue Boissonnade, rue Didot. L'intérêt de la préemption des logements privés est de permettre à des locataires privés d'être dans des logements sociaux. Ce sont des travaux qui, systématiquement, sont faits par la Ville parce que ce sont souvent des logements en étiquette F ou en étiquette G. C'est donc une amélioration pour les locataires qui sont dans ces logements. Il faut aussi dire que, dans les immeubles qui sont préemptés par la Ville, il y a très souvent de très nombreux logements inoccupés et cela permettra à d'autres demandeurs d'avoir accès à des logements.

Enfin, parmi les leviers de la Ville, il y a l'acquisition et le conventionnement d'immeubles par les bailleurs. Je fais allusion là, par exemple, aux 44 logements rue du Père-Corentin. L'amélioration de cette offre existante est aussi, pour la Ville, l'importance de réhabiliter les logements existants aujourd'hui selon l'engagement que nous avons d'ailleurs voté fin 2024 dans le nouveau Plan climat avec un objectif de 100 % de logements rénovés en 2050. En 2024, 14 opérations de rénovation du parc existant ont été votées. D'ici 2030, plus de 5 000 logements sociaux seront réhabilités avec un engagement financier de la Ville de près de 100 millions. Parmi les opérations de 2024, je citerai la résidence Didot - Bardinet, CDC Habitat avec plus de 600 logements ou la résidence de l'Eure, qui n'est pas tout à fait terminée au niveau des travaux avec plus de 600 logements.

En 2025, les travaux de réhabilitation démarreront dans les 1310 logements RIVP de la Porte d'Orléans, une des plus grosses opérations de Paris, ainsi que boulevard Brune sur un immeuble de plus de 200 logements, l'ensemble du projet de la Porte de Vanves, RIVP Paris Habitat, que nous connaissons bien... Les études sont lancées pour les rénovations du 156 rue Raymond-Losserand et de la résidence Jean-Moulin de Paris Habitat pour 300 logements. Les études et les réunions publiques sont organisées en ce moment.

Le marché locatif privé augmente chaque année, ce qui fait que, maintenant, les logements privés sont tels que de très nombreux Parisiens et Parisiennes ne peuvent pas se loger à Paris.

Nos engagements pour l'accès aux logements parisiens sont les suivants : des logements familiaux pour éviter effectivement que les familles ne partent de Paris à partir du moment où il y a l'accueil d'un nouvel enfant, une priorité pour les logements en direction des agents de la Ville, et une intensification de l'effort en faveur des classes moyennes.

Vous savez qu'il y a eu un premier projet de bail réel et solidaire à Saint-Vincent-de-Paul. Il y en a deux autres actuellement dans le 14^e arrondissement. Le deuxième est Porte de Vanves pour 22 appartements. Il y a eu une opération d'information très forte de la Foncière de la Ville de Paris. Vous savez que sur un bail réel et solidaire, il y a une différence entre les murs qui sont achetés au niveau du bâtiment et le foncier qui est en location. Les 22 futurs propriétaires de ces appartements vont être désignés par une commission d'attribution qui va se réunir bientôt.

Enfin, en novembre 2024, la Ville a également acté la création de la Foncière du logement abordable. Pour créer du logement abordable, c'est une nouvelle société publique chargée d'acquérir des logements dans le diffus et de les louer à des loyers inférieurs de 33 % au plafond de l'encadrement des loyers. Nous surveillerons bien évidemment cette foncière et j'aurai le plaisir de vous en donner les premiers résultats l'année prochaine.

Je vais très rapidement dire un mot sur l'accueil et l'information sur le logement dans le 14^e arrondissement. Comme Carine PETIT le disait tout à l'heure, il est extrêmement important de pouvoir recevoir avec la meilleure qualité possible l'ensemble des demandeurs. Je tiens d'ailleurs à remercier les équipes de l'ADIL, l'Association départementale d'information sur le logement, qui ont poursuivi cette année leurs permanences et qui reçoivent des propriétaires et des locataires pour les informer. Ce sont des juristes en droit immobilier. Il y a également l'antenne logement pour les demandeurs de logements sociaux. En 2023, car je n'ai pas encore les chiffres 2024, quasiment 10 000 personnes ont été reçues dans les locaux de la direction du logement et près de 50 % sans rendez-vous. Il était aussi important de maintenir cette possibilité pour les demandeurs de logements d'avoir un accueil sans rendez-vous.

Je voudrais également remercier l'association Elle's Imagine'nt qui gère le point femmes dans notre mairie avec des permanences assurées depuis 2023 et qui poursuit son accueil d'accueil et d'orientation des femmes victimes de violences.

L'antenne logement est une personne en charge des courriers, 1200 réponses que nous avons faites avec Madame la Maire, avec des réponses très personnalisées aux demandeurs de logements et une agente qui prépare les commissions. La commission se réunit très régulièrement. Je vois d'ailleurs des membres de la commission dans l'auditoire. 64 logements ont été examinés par la commission, soit un petit peu plus que l'année prochaine. Mais vous savez qu'il y a un turnover dans les logements sociaux qui est très faible, ce qui explique qu'il ne peut y avoir que peu de logements nouveaux désignés.

J'avais présenté une nouveauté de 2025 au dernier Conseil d'arrondissement. Il s'agit de modifications de ce que l'on appelle la gestion en flux. Avant, il y avait un logement qui était pour un réservataire. Maintenant, ce logement n'est pas à un réservataire, mais peut avoir à chaque désignation un réservataire différent. Nous espérons que ceci permettra la réduction des délais d'attribution et de désignation des locataires de logements sociaux. Nous avons présenté cette réforme à la présidente et aux membres de la commission. Une adaptation du rythme des travaux a été actée. Maintenant, la commission se réunit également plus régulièrement de manière à pouvoir accélérer le processus. Nous serons extrêmement vigilants à cette réforme et à l'application afin que les objectifs que je viens d'évoquer soient bien atteints.

Je souhaite conclure cette communication en remerciant très sincèrement la présidente de la commission logement et l'ensemble de ses membres, ainsi que les agents de la DLH et de la mairie du 14^e qui, par leur professionnalisme, permettent le fonctionnement de cette commission et l'accueil et l'information des demandeurs de logements. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Agnès, pour cette présentation très complète. Il n'y a pas d'intervention sur cette communication ? Très bien.

– **2025 DU 20 Constitution d'une servitude de passage par ascenseur sur le volume 10 223, 27 rue du Commandant René Mouchotte (14^e)**

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

M^{me} PETIT

Je vous propose de passer à la délibération suivante, la DU 20.

M^{me} BERTRAND

La DU 20 est la constitution d'une servitude de passage par ascenseur au profit de la Ville sur la rue Mouchotte. Je pense qu'il ne vous a pas échappé que les travaux de la rue Mouchotte ont démarré pour un beau projet. N'hésitez pas à aller sur le site 22

de la Ville et de la mairie du 14^e pour voir ce projet qui va créer un grand terre plein central végétalisé avec 250 arbres plantés, deux voies de circulation et 5000 m² pour les piétons. Voilà rapidement le projet de la rue Mouchotte.

Il y a dans cette rue Mouchotte deux ascenseurs, un côté de la gare avec un accès au jardin de l'Atlantique et un deuxième au niveau du 27 rue Mouchotte qui est l'objet de cette délibération. Ces deux ascenseurs ont un point commun depuis de très nombreuses années : ils ne fonctionnent pas et ils sont d'ailleurs à l'arrêt depuis 2019. Dans le cadre du réaménagement du projet que je viens d'évoquer, il était important de prendre une décision sur ces ascenseurs. Il a donc été décidé de les retirer. Pour permettre l'accès à la passerelle, la Ville souhaite utiliser les ascenseurs Gaîté parking qui sont déjà existants. Il est nécessaire d'avoir cette délibération pour utiliser ces parkings afin de constituer une servitude de passage au profit de la Ville de Paris.

Je vous remercie d'en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci, la parole est à Guillaume DURAND.

M. DURAND

Oui, merci beaucoup. Effectivement, je voulais rappeler que nous sommes bien sensibles à l'accès à la dalle depuis la rue Mouchotte, donc le modèle de l'ascenseur n'était pas satisfaisant, d'où l'utilité de cette servitude de passage.

Agnès BERTRAND a résumé le projet de la rue Mouchotte. Cela ressemblera beaucoup à ce qui est fait boulevard Pasteur dans le 15^e arrondissement. Là où c'est différent, c'est qu'il faut bien se rendre compte qu'en fait toutes les voies circulées vont être supprimées et que l'on ne gardera que les contre-allées qui deviendront les voies circulées normales avec la création d'une piste cyclable bidirectionnelle et de nombreuses plantations. Cela va vraiment faire une continuité intéressante entre la place de Catalogne et le parvis de la Gare Montparnasse.

Je fais un petit point sur les calendriers. Nous avons déjà commencé. Une lettre aux riverains va partir avec le nouveau calendrier. Mais en tout cas, c'est un projet d'envergure dont nous avons pu obtenir le maintien auprès de l'Hôtel de Ville. Donc, on travaillera d'abord l'infrastructure, les trottoirs, les chaussées, la piste cyclable jusqu'à juillet 2025. On gardera donc la chaussée centrale qui pourra être circulée, notamment pour les parkings. À l'été, d'août à septembre, on travaillera sur le désamiantage de la chaussée puisque malheureusement, il y a de l'amiante en la chaussée. Alors, je rassure aussi tout le monde. Je sais que cela fait parfois l'objet de questions de l'opposition. Il y a un processus très précis pour le désamiantage pour qu'il n'y ait aucun danger pour la santé des riverains, mais c'est plus long et plus cher. Ensuite, d'octobre à février, nous ferons l'aménagement de la promenade forestière et des plantations pour une livraison totale en février 2026. On recommuniquera sur le calendrier général et peut-être sur le projet au courant de l'année 2025.

M^{me} PETIT

Merci. Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°14/2025/09

— **2025 DU 20 Constitution d'une servitude de passage par ascenseur sur le volume 10 223, 27 rue du Commandant René Mouchotte (14^e)**

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 28 membres présents
Voix exprimées : 28 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 28 (dont 5 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2025 DU 55 Déclassement du domaine public routier d'une emprise au droit des numéros 4 à 18 avenue de la Porte de Vanves (14e) et nécessaire à un projet de bail réel solidaire

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

M^{me} PETIT

Agnès, la DU 55.

M^{me} BERTRAND

C'est une délibération extrêmement technique. Pour créer le projet du 4-18 avenue de la Porte de Vanves, à la fois sur la construction et à la fois sur la réhabilitation avec le projet de bail réel solidaire, que je viens d'évoquer, il est indispensable d'avoir un déclassement d'une petite partie du domaine public routier de la Ville. C'est une bande de terrain extrêmement importante parce qu'elle fait 30 m² pour faire la construction du projet RIVP qui comprend les 22 logements en BRS dont j'ai parlé.

Je vous remercie d'en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci, Agnès. Il n'y a pas d'intervention sur cette délibération. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée.

DÉLIBÉRATION N°14/2025/10

– 2025 DU 55 Déclassement du domaine public routier d'une emprise au droit des numéros 4 à 18 avenue de la Porte de Vanves (14e) et nécessaire à un projet de bail réel solidaire

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2025 DLH 15 Location de l'immeuble 4-6, rue Boissonade (14e) à la RIVP-bail emphytéotique

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

M^{me} PETIT

Nous passons maintenant à l'examen de la délibération DLH 15. Il y aura Jean-Pierre COULOMB comme intervenant du public.

M^{me} BERTRAND

La DLH 15 est la location d'un immeuble 4-6 rue Boissonade et un bail emphytéotique à la RIVP. C'est un immeuble qui a été préempté pour un montant de 11 millions d'euros par la Ville de Paris. Il se situe 4-6 rue Boissonade. La préemption est un des leviers que nous utilisons évidemment à la Ville pour l'augmentation des logements sociaux. J'en ai donné les avantages dans ma communication.

Il s'agit de 24 logements aujourd'hui. Il y en aura 20 dans la mesure où au sixième étage, il y a de petits logements qui vont être réhabilités. Il y en aura un petit peu moins, mais les logements seront plus grands. Ils sont très petits aujourd'hui. D'ailleurs, je tiens à signaler que, dans cet immeuble, aujourd'hui, il y a neuf appartements vacants. Donc on voit bien aussi que l'intérêt des préemptions est de pouvoir mettre à la disposition des demandeurs de logements sociaux plus de logements. Il y aura également, bien évidemment, de l'amélioration pour le confort des locataires dans cet immeuble.

Dernier point sur les préemptions, il n'y a pas de possibilité qu'il y ait une augmentation des loyers pour les gens qui y vivent déjà. Je crois que c'est important de le préciser.

Enfin, nous organisons avec Carine PETIT régulièrement des réunions avec les locataires en place. Nous allons le faire effectivement sur les gens de la rue Boissonnade et avec la RIVP.

Je vous remercie d'en délibérer.

M^{me} PETIT

Jean-Pierre COULOMB sur cette délibération.

M. COULOMB (Public)

Je suis membre de la commission de désignation des logements du 14e et membre du Collectif logement. Merci pour le bilan qui a été fait, Madame BERTRAND. Ce bilan est non négligeable quantitativement, mais c'est aussi un bon bilan de la commission de désignation qui permet d'éliminer tout clientélisme. Cependant, tout n'est pas parfait puisqu'il y avait 8 000 ménages du 14e qui demandent des logements sociaux. Donc il faudra faire encore plus.

Permettez-moi de vous challenger un peu à l'occasion de cette délibération et des 24 logements qui ont été préemptés rue Boissonnade et de son rapport avec la loi Égalité et citoyenneté. Cette loi Égalité et citoyenneté n'a malheureusement pas prévu un programme de construction de logements. Depuis, cela a continué à baisser. Par contre, elle s'est penchée sur un volet mixité sociale et égalité des chances. Pour cela, la loi a défini des catégories de ménages. La première catégorie est les ménages dont les revenus appartiennent aux 25 % des plus pauvres. La deuxième catégorie concerne les 75 % autres. Donc la loi a défini que 50 % des logements attribués dans les zones populaires devaient être attribués aux personnes appartenant aux 75 % qui ne sont pas les plus pauvres, donc les 75 % « les plus riches ». Elle a dit aussi qu'il faut que 25 % des logements attribués en dehors des quartiers populaires soient attribués à des gens qui figurent dans les 25 % les plus pauvres. Malheureusement, si le premier objectif est atteint à Paris, c'est-à-dire qu'il y a largement plus de 50 % des gens à qui l'on a attribué un logement dans les quartiers populaires et les quartiers politique de la ville en particulier qui sont les 75 % « les plus riches ». Par contre, en dehors des quartiers populaires, il n'y a pas 25 % de désignation pour des personnes qui sont dans les 25 % les plus pauvres. Environ 12 à 13 % des attributions concernent cette population.

Je vous challenge donc à l'occasion de ces logements préemptés, comme neuf sont libres, d'y mettre des gens ayant des revenus du premier quartile. Cela veut dire que le logement doit alors être abordable. D'ailleurs, les autres locataires sont peut-être dans les 75 % les plus riches. Quand les locataires existants vont partir, il faudrait classer ces logements de façon à y mettre des gens du premier quartile. Merci d'agir en ce sens en tant qu'élus.

M. BOUABBAS

Merci. Agnès, tu as peut-être une réponse avant le vote.

M^{me} BERTRAND

Oui, je ne sais pas si tout le monde a complètement suivi les discussions sur les pourcentages, mais c'est quelque chose dont on débat à la commission, indépendamment des désignations très souvent. Il est exact qu'il est parfois difficile de faire ce dont vous avez parlé, de mettre les premiers quartiles.

Mais je crois que j'ai déjà dit à plusieurs reprises que nous faisons maintenant des commissions de peuplement avec l'ensemble des réservataires sur un immeuble, c'est-à-dire de manière à pouvoir non pas faire du clientélisme en ayant des noms avec des dossiers, mais en se mettant tous d'accord pour se dire de quel type de quartile, c'est-à-dire qui l'on va mettre dans tel ou tel logement en fonction des revenus des gens. On le fait maintenant systématiquement dans les constructions neuves. On le fait dès que c'est possible, quand il y a des réhabilitations et que les locataires n'étaient pas sur place. Je peux vous assurer qu'on le fera sur les neuf logements qui seront dans cet immeuble rue Boissonnade.

M. BOUABBAS

Avant de passer au vote, M. VIRY s'était inscrit.

M. VIRY

Merci. J'ai juste une observation pour illustrer les raisons pour lesquelles on n'est souvent pas en phase avec vous sur votre politique de logements sociaux et surtout sur leur financement. Vous êtes passée, Madame BERTRAND, assez vite sur le prix d'acquisition de l'immeuble. Mais si l'on fait un calcul en grande masse, l'on s'aperçoit que vous achetez cet immeuble pour 8 000 euros du mètre carré. Vous allez certainement doubler au minimum le prix après travaux, ce qui va amener des logements quatre fois plus chers que si on les avait construits neufs.

En termes d'efficience de la dépense publique à l'heure où nous sommes, je pense que cela méritait tout simplement d'être souligné. Je vous remercie.

M^{me} BERTRAND

Il est bien évident que dans ce cas-là, si l'on faisait une construction neuve, elle serait gratuite.

M. VIRY

Non, c'est quatre fois plus cher que la construction neuve. C'est ce que je vous ai dit. Ce ne sera pas gratuit. Votre coût de revient sera certainement de cet ordre-là.

M^{me} BERTRAND

Le problème est qu'il ne vous a pas échappé que nous venons de voter un PLU bioclimatique. Nous étions majoritairement d'accord au niveau de la majorité municipale qu'il était préférable aujourd'hui dans notre ville de ne pas avoir de constructions neuves. Il y en aura encore, mais l'objectif pour la création de logements est effectivement la préemption, le conventionnement et tous les points que j'ai évoqués, en particulier sur la commission. Donc, nous sommes cohérents.

À partir du moment où l'on veut acheter rue Boissonade dans des quartiers qui sont plus chers au niveau de l'immobilier que d'autres quartiers, effectivement, le coût est plus élevé. Mais vous aurez là plus de demandeurs de logements. Vous aurez là une mixité dans les logements, ce qui est un de nos objectifs.

M. BOUABBAS

Merci, Agnès. Je fais procéder au vote sur la DLH 15. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ? Donc, la DLH 15 est adoptée.

DÉLIBÉRATION N°14/2025/11

– 2025 DLH 15 Location de l'immeuble 4-6, rue Boissonade (14e) à la RIVP-bail emphytéotique

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	23 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	5 (dont 0 procuration)
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

- 2025 DLH 20 Réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de construction et d'acquisition-amélioration de logements sociaux réalisés par ELOGIE-SIEMP
- 2025 DLH 23 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes d'acquisition-amélioration et de construction de logements sociaux réalisés par la RIVP

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

M. BOUABBAS

Agnès, la DLH 20 et la DLH 23, parce que c'est le même genre de réitération de garanties d'emprunts.

M^{me} PETIT

La garantie d'emprunts sur la DLH 20 concerne rue du Moulin Vert un seul logement PLAI. Il y a eu d'ailleurs sur cette adresse d'autres délibérations. Cette garantie d'emprunt est sur le dernier logement et permet à ELOGIE-SIEMP de devenir propriétaire de l'ensemble de l'immeuble sur cette adresse, au 68 rue du Moulin Vert.

Sur la DLH 23, il s'agit de garanties d'emprunts pour la RIVP. On est sur un nombre de logements et d'adresses très différentes. En ce qui concerne le 14^e arrondissement, au 183 avenue du Maine, une préemption a été faite en fin 2023. Il y a une construction de 53 logements au 4-12 avenue de la Porte de Vanves avec également des prêts sur cette adresse. On a une préemption fin 2023 au 21 rue de la Tombe-Issoire. Je l'ai citée tout à l'heure dans ma communication de la Commission Logement, avec 10 logements. Enfin, la quatrième adresse, c'est l'acquisition amélioration par la RIVP de 43 logements rue du Père-Corentin. Je vous remercie d'en délibérer pour une totalité de 122 logements.

M. BOUABBAS

Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Non.

Je fais procéder au vote pour la DLH 20. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Donc la délibération est adoptée.

Sur la DLH 23, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Donc cette délibération est adoptée.

DÉLIBÉRATION N°14/2025/12

- 2025 DLH 20 Réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de construction et d'acquisition-amélioration de logements sociaux réalisés par ELOGIE-SIEMP

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 28 membres présents
Voix exprimées : 23 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 23 (dont 5 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 5 (dont 0 procuration)
Ne prennent pas part au vote : 0

DÉLIBÉRATION N°14/2025/13

- 2025 DLH 23 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes d'acquisition-amélioration et de construction de logements sociaux réalisés par la RIVP

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 28 membres présents
Voix exprimées : 23 (dont 5 procurations)

Avis favorable :	23 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	5 (dont 0 procuration)
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2025 DLH 44 Mise en conformité du règlement municipal du changement d'usage à la loi du 19 novembre 2024 et au PLUb

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

M. BOUABBAS

Agnès, la DLH 44.

Deux textes obligent à ce qu'il y ait une modification du règlement d'usage. La première est la loi que l'on a appelée anti-Airbnb ainsi que le nouveau PLUb qui ont adopté de nouvelles mesures en manière de protection du logement. Il est donc nécessaire qu'il y ait une modification du règlement de changement d'usage de la Ville de Paris. C'est l'objet de cette délibération.

Je rappelle rapidement ce qu'est le changement d'usage des locaux d'habitation. C'est un logement qui, en partie ou pour sa totalité, va être utilisé pour un autre usage.

Il existe aujourd'hui la possibilité d'utiliser son logement pour exercer une profession personnelle. Cette autorisation est nominale. Si vous êtes avocat, vous êtes psychologue, vous avez une profession dans votre logement, en totalité ou en partie, en fonction de la taille, et vous voulez en faire votre bureau, c'est une autorisation personnelle, mais c'est une autorisation qui est liée à vous et à votre nom, et à partir du moment où vous quitterez ce logement, l'autorisation tombera. C'est une possibilité. Il n'y a pas de modification dans le règlement.

La deuxième est une modification du changement d'habitation vers d'autres usages, que ce soient des commerces ou des meublés touristiques. Ici, il y a des modifications. La première modification est qu'avant la loi à laquelle je faisais allusion, le logement était considéré comme habitation à partir du moment où il était considéré comme habitation au 1er janvier 1970. Cette date-là a été modifiée parce que l'on sait très bien qu'il y a pu y avoir, dans un certain nombre de lieux, des modifications qui n'ont pas forcément eu des demandes d'urbanisme. Ce n'est plus cette date de loi qui fait foi, et la loi a été élargie à d'autres périodes où l'on peut prouver que, depuis, c'était une habitation, même si avant c'était autre chose en termes de destination.

La deuxième modification est que les meublés de tourisme et les résidences de tourisme sont définis maintenant par le Code du tourisme et non plus par le Code de la construction.

La troisième modification concerne le DPE. Vous savez que le DPE est une pièce obligatoire à fournir dans le logement classique. Elle ne l'était pas pour les transformations en meublé touristique, donc cela échappait aux meublés touristiques. C'est maintenant terminé. Il va y avoir obligation d'avoir un DPE.

Enfin, un secteur de compensation renforcée a été modifié, c'est-à-dire qu'à partir du moment où vous avez une transformation du logement d'habitation en « autres » (commerce ou meublé d'habitation), il y a des secteurs pour lesquels la compensation a doublé. C'est valable d'ailleurs pour le secteur Montparnasse où, si vous avez un logement d'habitation de 50 m², vous êtes obligé de faire une compensation de 100 m², soit du double de ce qu'il existe aujourd'hui.

Voilà les modifications qui sont apportées dans ce règlement de changement d'usage. Je vous remercie d'en délibérer.

M. BOUABBAS

Merci pour cette présentation très complète. Le groupe 100 %14.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

J'avais une question concernant le sujet que l'on avait invoqué lors d'un précédent Conseil d'arrondissement concernant un changement d'affectation rue des Thermopyles. Où en est-on, s'il vous plaît ?

M^{me} BERTRAND

Il y a eu un arrêté de refus de transformation des meublés touristiques sur les deux bâtiments auxquels vous faites allusion rue des Thermopyles. Donc ils ne peuvent pas se transformer en meublés touristiques. C'est une première chose qui est actée.

Deuxièmement, le propriétaire a toujours des projets et nous sommes régulièrement en discussion avec le collectif de la rue des Thermopyles, avec le propriétaire, avec l'architecte et avec la direction d'urbanisme pour essayer d'avoir ensemble un projet partagé sur cette adresse. D'ailleurs, une réunion a lieu dans deux jours. Mais en tout cas, l'arrêté est refusé.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

C'est bien noté. Que signifie un « projet partagé » ?

M^{me} BERTRAND

Cela veut dire que vous avez un propriétaire qui présente un projet, vous avez une direction d'urbanisme qui fait son travail réglementaire sur l'urbanisme et vous avez des riverains qui donnent leur avis parce qu'ils sont présents à cette réunion avant le dépôt du permis. Ce sont les premières discussions que nous avons. Les uns et les autres ont souhaité que ce soit en notre présence. Nous sommes présents. Avant dépôt d'un permis de construire sur ces deux points différents, parce qu'au niveau du cadastre, il s'agit de deux parcelles différentes, il y aura, comme nous le faisons systématiquement maintenant, une réunion publique de présentation par le propriétaire et l'architecte de projet.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Donc c'est un projet immobilier. Ils vont transformer cela en appartement pour loger des gens et pas en location touristique.

M^{me} BERTRAND

Pour l'instant, ils ont fait une demande. Il y a eu un arrêté de refus. On va voir demain ce que fait le propriétaire.

M. BOUABBAS

On vous tiendra informés. On reviendra vers vous à ce moment-là.

On va passer au vote sur la DLH 44. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ? Donc cette délibération est adoptée.

DÉLIBÉRATION N°14/2025/14

– 2025 DLH 44 Mise en conformité du règlement municipal du changement d'usage à la loi du 19 novembre 2024 et au PLU^b

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 28 membres présents
Voix exprimées : 23 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 23 (dont 5 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 5 (dont 0 procuration)
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2025 DLH 42 Réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de construction, d'acquisition-amélioration et de rénovation de logements sociaux réalisés par Immobilière 3F

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

M. BOUABBAS

Nous avons encore deux délibérations de l'ordre du jour complémentaires. Donc Agnès, la DLH 42.

M^{me} BERTRAND

La DLH 42 est un emprunt qui concerne sept logements sociaux au 176 rue d'Alésia. C'est un immeuble qui a été préempté en mai 2023 pour 14 logements et un commerce. Il y a donc un projet. Cette délibération concerne la garantie d'emprunt sur le projet d'acquisition et amélioration des sept logements.

Je vous remercie d'en délibérer.

M. BOUABBAS

Merci. Je fais procéder au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ? Donc cette délibération est adoptée.

DÉLIBÉRATION N°14/2025/15

– **2025 DLH 42 Réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de construction, d'acquisition-amélioration et de rénovation de logements sociaux réalisés par Immobilière 3F**

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 28 membres présents
Voix exprimées : 23 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 23 (dont 5 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 5 (dont 0 procuration)
Ne prennent pas part au vote : 0

– **2025 DLH 31 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par Paris Habitat**

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

M. BOUABBAS

Pour finir en ce qui vous concerne, Madame BERTRAND, la DLH 31.

M^{me} BERTRAND

La DLH 31 a le même objet de modification et réitération de garanties d'emprunts. Là, il s'agit du programme de création de logements sociaux du bâtiment Chaufferie à la ZAC Saint-Vincent-de-Paul (132 logements).

Je rappelle pour mémoire que c'est le premier projet social collaboratif, à savoir qu'un panel de locataires a déjà eu leur logement, qui n'existe pas encore, qui est en train de sortir de terre, qui leur a été attribué, ce qui permet de travailler avec ce panel de locataires sur une co-construction de cet immeuble. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M. BOUABBAS

Je fais procéder au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ? Donc cette délibération est adoptée.

DÉLIBÉRATION N°14/2025/16

- **2025 DLH 31 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par Paris Habitat**

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 28 membres présents
Voix exprimées : 23 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 23 (dont 5 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 5 (dont 0 procuration)
Ne prennent pas part au vote : 0

- **2025 DDCT 10 Appel à projets Politique de la Ville - Subventions (16 000 euros) à 8 associations pour le financement de 8 projets dans les quartiers populaires parisiens (1ère enveloppe EDL 14)**

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

M. BOUABBAS

Zoubir GHANEM sur la DDCT 10.

M. GHANEM

Merci beaucoup. Il s'agit d'une délibération habituelle concernant l'appel à projets de la politique de la ville sur une subvention de fonctionnement pour huit associations dans les quartiers prioritaires.

La Ville de Paris s'est dotée d'un pacte parisien pour les quartiers populaires qui traduit l'ambition de la Ville de faire plus, faire mieux et faire ensemble et d'apporter des réponses concrètes dans chacun des 35 quartiers populaires qui ont été identifiés à partir de 12 indicateurs de vulnérabilité.

En l'occurrence, nous avons retenu un certain nombre de projets, en majorité des reconductions : ARTMELE qui partage notamment des lectures et des échanges de livres, les Carnets du passage, la Compagnie Les Écriés qui fait des lectures d'histoire dans l'espace public, un nouveau projet de Femmes d'aujourd'hui qui a pour objectif de permettre de la prévention ainsi que de donner des messages autour justement de la prévention santé par rapport à la nutrition notamment, la Régie de quartier Flora Tristan qui organise les quatre fêtes dans le quartier, notamment sur la rue Paradole, Ma Partition de vie, le Temps des mots ainsi que l'association YACHAD.

Le total de cette première enveloppe est à hauteur de 16 000 euros. Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci, Zoubir GHANEM. Je vous propose de passer au vote s'il n'y a pas d'intervention. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? C'est donc adopté.

DÉLIBÉRATION N°14/2025/17

- **2025 DDCT 10 Appel à projets Politique de la Ville - Subventions (16 000 euros) à 8 associations pour le financement de 8 projets dans les quartiers populaires parisiens (1ère enveloppe EDL 14)**

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents : 28 membres présents
Voix exprimées : 28 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 28 (dont 5 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2025 DDCT 5 Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (473 350 euros pour 28 associations et la réalisation de 64 actions)

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

M^{me} PETIT

Zoubir, la DDCT 5.

M. GHANEM

Concernant cette délibération, il s'agit d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec différentes associations. Pour le 14e, il s'agit de l'association APASO qui œuvre notamment pour l'accès au droit et à l'insertion.

L'objectif de ces conventions d'objectifs pluriannuelles est de simplifier et de permettre aux associations de mieux se structurer et de mieux prévoir les choses. En l'occurrence, il s'agit ici d'une subvention de 4 500 euros. Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci, Zoubir. Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée à l'unanimité.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

C'est peut-être une erreur de téléchargement, mais je n'ai pas vu la fiche concernant APASO. Est-ce une erreur ? Est-ce que vous l'avez ?

M^{me} PETIT

Oui, je l'ai.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Elle est mentionnée dans l'exposé des motifs, elle est dans le délibéré, mais je ne vois pas de fiche.

M^{me} PETIT

Pour nous, elle est bien sortie.

DÉLIBÉRATION N°14/2025/18

– 2025 DDCT 5 Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (473 350 euros pour 28 associations et la réalisation de 64 actions)

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents : 28 membres présents
Voix exprimées : 28 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 23 (dont 5 procurations)
Avis défavorable : 5 (dont 0 procuration)
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

– **2025 DSOL 8 Signature de 31 conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions avec les 31 associations gestionnaires des centres sociaux et socioculturels de Paris et subventions (5 032 121 euros)**

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

M^{me} PETIT

Zoubir, sur la DSOL 8.

M. GHANEM

Il s'agit de la signature de convention pluriannuelle d'objectifs concernant le fonctionnement global de centres socioculturels.

Il s'agit, pour le 14^e arrondissement, d'une subvention pour l'association Carrefour 14 pour son centre socioculturel Didot à hauteur de 140 368 euros, notamment pour le fonctionnement global, mais également pour des actions au titre de la famille et de la petite enfance, de la politique de la ville, des affaires scolaires, ainsi qu'au titre de la jeunesse.

Il s'agit également d'une subvention de 195 032 euros à l'association Léo Lagrange pour son centre socioculturel Maurice Noguès pour son fonctionnement global, ainsi que pour son fonctionnement au titre de la vie associative.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci, Zoubir. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Unanimité pour nos centres socioculturels.

DÉLIBÉRATION N°14/2025/19

– **2025 DSOL 8 Signature de 31 conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions avec les 31 associations gestionnaires des centres sociaux et socioculturels de Paris et subventions (5 032 121 euros)**

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 28 membres présents
Voix exprimées : 28 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 28 (dont 5 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

– **2025 DSOL 9 Signature de 19 conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions et 2 conventions annuelles avec les 21 associations gestionnaires d'Espaces de vie sociale parisiens et subventions (976 350 euros)**

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

M^{me} PETIT

Zoubir, la DSOL 9.

M. GHANEM

Cette délibération a pour objectif de permettre une subvention à l'association Le Moulin à hauteur de 33 750 euros pour 2025, notamment au titre de son fonctionnement global pour son EVS, c'est-à-dire son espace de vie sociale, mais également au titre de la politique de la ville, puisqu'il y a des ateliers sociolinguistiques ainsi qu'un soutien à la parentalité en place au sein de l'association, au titre des affaires scolaires, ainsi qu'au titre de la santé, puisque Le Moulin permet un accès aux droits des jeunes, notamment pour la prévention santé, le soutien à l'orientation, mais également pour promouvoir la santé et le bien-être des femmes.

L'association est Espace de vie sociale depuis 2015 et reste un acteur clé et innovant du quartier, dont la fréquentation ne cesse d'augmenter. Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci, Zoubir. Il n'y a pas d'intervention sur cette délibération, donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est donc adoptée.

DÉLIBÉRATION N°14/2025/20

- **2025 DSOL 9 Signature de 19 conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions et 2 conventions annuelles avec les 21 associations gestionnaires d'Espaces de vie sociale parisiens et subventions (976 350 euros)**

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 28 membres présents
Voix exprimées : 28 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 28 (dont 5 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

-
- **2025 DSOL 4 19 Subventions de fonctionnement pour le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et 15 associations (686 800 euros) pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies.**

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

M^{me} PETIT

Zoubir, sur la DSOL 4.

M. GHANEM

Concernant cette délibération, il s'agit d'actions d'aide alimentaire auprès des personnes et des familles démunies.

Le Pacte parisien de lutte contre l'exclusion décline avec de nombreuses actions concrètes et nécessaires à la volonté de la Ville de Paris de soutenir les personnes en situation de fragilité sociale, toujours plus nombreuses chaque année, malheureusement. Cette année 2024, les dispositifs d'aide alimentaire ont été de nouveau très sollicités avec une hausse de 20 % des repas distribués entre 2022 et 2024 sous forme de repas confectionnés ou de denrées alimentaires brutes.

Avec cette délibération, pour le 14e, je vous propose de renouveler à l'identique le soutien apporté à l'association le Marché solidaire et d'octroyer une subvention de 25 000 euros pour 2025 correspondant à l'accompagnement de 200 foyers.

Je profite de cette délibération pour féliciter le travail de l'équipe du Marché solidaire, salariés et bénévoles. En effet, afin de faire face à une demande croissante en 2024, l'association a accompagné 247 foyers et a développé plusieurs actions visant à créer du lien social, à initier les personnes à l'usage du numérique pour lutter notamment contre le non-recours ou encore impulser une dynamique de quartier en lien avec les associations de proximité.

Le Marché solidaire reste un acteur clé de la solidarité du 14e, très en lien avec les assistantes sociales de la Ville que je salue également.

Merci de bien vouloir en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci Zoubir. Il n'y a pas d'intervention. Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? C'est donc adopté.

DÉLIBÉRATION N°14/2025/21

– **2025 DSOL 4 19 Subventions de fonctionnement pour le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et 15 associations (686 800 euros) pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies.**

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 28 membres présents
Voix exprimées : 28 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 28 (dont 5 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

– **2025 DSOL 13 Subventions de fonctionnement (228 968 euros) à 9 Bagageries Parisiennes au titre de 2025. Conventions**

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

M^{me} PETIT

Zoubir sur la DSOL 13.

M. GHANEM

Cette délibération a pour objectif de donner une subvention relative au fonctionnement de neuf bagageries parisiennes.

La Ville de Paris a renouvelé dans l'acte 2 du pacte de lutte contre les exclusions son engagement pour permettre aux personnes en situation de précarité de trouver partout les services publics essentiels.

Les 13 bagageries parisiennes accueillent les personnes orientées par les associations de la veille sociale pour entreposer leurs affaires en toute sécurité et faciliter leurs démarches et déplacements. Les associations y proposent également un accueil convivial et une halte nécessaire.

Sur le 14e, l'association Bagagerie solidaire 14 est installée au pavillon Troubadour, au 14 villa Saint-Jacques, depuis mars 2024. Elle propose désormais 50 casiers. Les travaux se terminant, ce lieu offre désormais des conditions d'accueil de qualité.

La Ville de Paris s'est engagée via le pacte parisien à prendre en charge le paiement des loyers et des charges locatives des bagageries parisiennes considérées comme un service social majeur aux personnes en situation de rue.

Par le présent délibéré au titre de l'année 2025, je vous propose de reconduire la subvention de fonctionnement de 3400 euros pour la bagagerie de l'association Bagagerie solidaire 14. Cette délibération me permet également de saluer la centaine de citoyens venus bénévolement participer à la Nuit de la Solidarité qui s'est déroulée jeudi dernier, le 23 janvier, mais également

de vous informer de la mise en place de formations gratuites de la fabrique de la solidarité dans les arrondissements. Celles-ci sont à destination des bénévoles ou des citoyens selon la thématique. Si vous souhaitez aller plus loin, être outillés pour aider les personnes en situation de grande exclusion, vous pouvez consulter le site de la fabrique de la solidarité et nous retrouver en février, mars et mai. J'en profite également pour parler de ces formations qui sont de très grande qualité, qui voient également très souvent d'anciennes personnes à la rue qui viennent témoigner de leur expérience avec les personnes qui viennent se former.

Merci de bien vouloir en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Zoubir, pour la présentation de ces délibérations. Je pense qu'il n'y a pas d'intervention sur cette délibération. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est aussi adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°14/2025/22

– **2025 DSOL 13 Subventions de fonctionnement (228 968 euros) à 9 Bagageries Parisiennes au titre de 2025. Conventions**

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents : 28 membres présents

Voix exprimées : 28 (dont 5 procurations)

Avis favorable : 28 (dont 5 procurations)

Avis défavorable : 0

Abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

– **2025 DDCT 23 Subventions (100 500 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 12 associations**

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole, conformément à l'ordre du jour complémentaire, à Elliot DE FARAMOND pour présenter la DDCT 23.

M. DE FARAMOND

La DDCT 23 est délibération pour une demande de subvention dans le 14^e à l'association Les Amis de l'Université Populaire, association bien connue qui organise des conférences-débats sur des thèmes divers et variés que nous connaissons bien. Le dernier cycle a eu lieu ici même en salle des mariages autour de la thématique « Traverser les frontières méditerranéennes de l'Europe au XXI^e siècle ». D'autres cycles sont prévus sur l'année 2025, notamment sur la psychiatrie, la santé mentale et le lien avec la société qui auront lieu au printemps à partir d'avril.

Il est demandé d'accorder une subvention de 2000 euros à cette association dont les bénéficiaires sont très larges au niveau de l'arrondissement, avec une démarche d'éducation populaire qu'il est important de soutenir.

M^{me} PETIT

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°14/2025/23

– **2025 DDCT 23 Subventions (100 500 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 12 associations**

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 28 membres présents
Voix exprimées : 28 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 28 (dont 5 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

– **2025 DDCT 2 Subventions (245 073 euros) à 3 associations pour le projet Réseau EIF-FEL 3 au titre de l'intégration**

Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole à Catherine CHEVALIER pour la présentation de la délibération DDCT 2 pour le projet Réseau EIF-FEL.

M^{me} CHEVALIER

Merci, Madame la Maire. Je vous propose une subvention de 284 483 euros à trois associations pour le projet Réseau EIF-FEL 3 au titre de l'intégration.

Le Réseau EIF-FEL, qui signifie évaluation, information, formation et français en lien, a permis depuis 2015 de renforcer la mise en réseau et la professionnalisation des acteurs mobilisés autour des personnes ayant des besoins de l'apprentissage du français.

Le Réseau EIF-FEL encadre les actions de trois associations avec lesquelles la Ville, l'État, France Travail, le ministère de l'Intérieur, France Asile et Immigration signent une convention qui va courir du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Pour le 14e, l'association UniR Universités & Réfugié.e.s assurera désormais ce dispositif comprenant un accueil, une évaluation, une orientation et un suivi personnalisé.

Les permanences se feront à la mairie annexe chaque semaine et à l'agence Jean Moulin, France Travail, à la mission locale et dans les quartiers prioritaires de la Ville, au centre social Didot.

Je vous propose donc d'attribuer la subvention de 44 288 euros au titre de la DSOL.

Les outils de communication seront mis en place et seront diffusés très prochainement pour faciliter l'accès et l'information à la prise de rendez-vous. Je souligne que demain, la mairie accueillera en salle des mariages près de 150 adultes apprenants du 14e ayant obtenu leur diplôme de langue.

Je vous remercie d'en délivrer.

M^{me} PETIT

Merci, Catherine, pour cette présentation. Je passe la parole à Mélody TONOLLI.

M^{me} TONOLLI

Je voulais souligner cette délibération qui vient soutenir le Réseau EIF-FEL auquel la Ville de Paris est très attachée, qui est financé en grande partie par des fonds européens et qui permet à l'apprentissage du français à de nombreux Parisiens et Parisiennes que nous accueillons sur notre territoire. En effet, les populations de nationalité étrangère sont particulièrement

présentes au quartier populaire, d'où le fait de renforcer notre action sur le sujet. Cela me semble important de le rappeler, notamment car cette subvention nous permet d'élargir notre action à de nouveaux quartiers prioritaires dans le 15^e arrondissement.

Je voulais aussi la souligner puisque, malheureusement, le Premier ministre a eu récemment des propos que je ne répéterai pas parce que je ne voudrais pas moi aussi contribuer à mettre en avant la sémantique de l'extrême droite. Mais en tous les cas, certains pourraient laisser à penser que l'immigration augmente, ce qui n'est pas vrai quand on regarde l'ensemble des éléments. En revanche, nous savons que ce sont les besoins des publics les plus vulnérables qui augmentent et notamment parce que le gouvernement continue de baisser son soutien sur toutes les subventions qui nous permettent d'accompagner l'intégration de ces populations. C'est pourtant de cela dont nous avons besoin.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Mélody et Catherine, pour ces éléments.

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? C'est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°14/2025/24

- **2025 DDCT 2 Subventions (245 073 euros) à 3 associations pour le projet Réseau EIF-FEL 3 au titre de l'intégration**

Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 6 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

-
- **2025 DSOL 5 Signatures de convention. Participations au titre de l'année 2025 aux 6 M2A-DAC (Maisons des Aînés et des Aidants - Dispositif d'Appui à la Coordination), au titre des CLIC**

Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG

M^{me} PETIT

Je passe la parole à Hélène MERMBERG sur la DSOL 5.

M^{me} MERMBERG

C'est pour la signature d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens entre l'ARS, la Ville de Paris M2A-DAC (Maisons des Aînés et des Aidants - Dispositif d'Appui à la Coordination), participations au titre de l'année 2025 aux M2A-DAC au titre des CLIC, qui sont les centres locaux d'information et de coordination autorisés à Paris. La convention globale est 3 400 779 euros.

Afin de faire face au vieillissement des Parisiens à l'horizon 2030, puisqu'un Parisien sur quatre sera senior à ce moment-là, la Ville de Paris ambitionne la mise en œuvre d'un service public de l'autonomie à destination des 470 000 seniors parisiens et à leurs proches aidants. Une personne sur cinq est aidante à un moment de sa vie. Des acteurs clés sont déjà en place sur les territoires et œuvrent à accompagner les personnes seniors dans leur maintien à domicile et leur parcours de soins.

Dès 2019, les coordinations gérontologiques labellisées « Maison des aînés et des aidants » y contribuent en proposant accueil, information, mise en relation, coordination et accompagnement de cas complexes vers des solutions concrètes.

En 2023, leurs missions ont évolué, se structurant en dispositifs d'appui à la population et aux professionnels pour la coordination des parcours de santé complexe. Elles prennent désormais en compte toutes les demandes pour une problématique médicale et/ou médicosociale, quel que soit l'âge ou la pathologie.

Les M2A-DAC ont rempli les objectifs avec plus de 7 000 personnes accompagnées et plus de 10 000 demandes traitées.

En 2024, la M2A-DAC Sud, qui s'appelle donc Nexumea pour nous, a assuré plusieurs centaines de rendez-vous. Elle développe des actions que nous soutenons en répondant aux enjeux de la nutrition, de l'isolement social, du soutien aux aidants. Elle anime depuis deux ans la journée nationale des aidants avec la plateforme de répit de l'hôpital Notre-Dame de Bon Secours et va expérimenter en 2025 un café des aidants, dont nous nous ferons le relais une fois en place.

Nous resterons attentifs à l'évolution des subventions allouées aux M2A-DAC. L'Agence régionale de santé devra poursuivre, aux côtés de la collectivité parisienne, son soutien à ces missions essentielles au bien-vivre des Parisiens en fragilité à la hauteur des enjeux du territoire.

Par le présent délibéré, je vous propose de renouveler la subvention de 563 113 euros à l'association Nexumea pour sa gestion de M2A-DAC Sud. Je vous remercie d'en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Hélène, pour cette délibération. On salue l'équipe de la M2A-DAC Nexumea que nous avons rencontrée récemment avec Catherine CHEVALIER et Hélène MERMBERG et qui fait un travail assez incroyable.

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est donc adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°14/2025/25

– **2025 DSOL 5 Signatures de convention. Participations au titre de l'année 2025 aux 6 M2A-DAC (Maisons des Aînés et des Aidants - Dispositif d'Appui à la Coordination), au titre des CLIC.**

Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 6 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **2025 DASCO 1 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (99 875 euros), subventions d'équipement (2 328 345 euros) et subventions pour travaux (205 264 euros)**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole à Amine BOUABBAS pour la DASCO 1.

M. BOUABBAS

Cette délibération a pour objet le soutien aux collèges publics parisiens au titre de la compétence Ville de Paris sur les collèges notamment autonomes avec la partie dotation complémentaire de fonctionnement, donc 4 700 euros pour les quatre collèges autonomes de l'arrondissement, ainsi qu'une subvention d'équipement de 11 500 euros pour le collège Giacometti, 24 500 pour Alphonse Daudet, 10 400 pour François Villon, 32 900 pour Jean Moulin, 11 680 pour le collège Paul Bert et 15 120 pour

le collège Saint-Exupéry. Enfin, il y a également une subvention travaux pour 1 836 euros en faveur du collège Alberto Giacometti.

L'ensemble de cette délibération permettra l'achat de mobilier par exemple dans les salles de classe, l'achat d'ordinateurs par rapport à l'équipement informatique, un téléviseur pour la vie scolaire à Alphonse Daudet. Ce sont des exemples de ce soutien. Merci.

M^{me} PETIT

Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? C'est donc adopté.

DÉLIBÉRATION N°14/2025/26

– **2025 DASCO 1 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (99 875 euros), subventions d'équipement (2 328 345 euros) et subventions pour travaux (205 264 euros)**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 28 membres présents
Voix exprimées : 28 (dont 6 procurations)
Avis favorable : 28 (dont 6 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

– **2025 DGGP 7 Convention de gestion sur le secteur Paul Vaillant Couturier (PVC) et Boulevard Périphérique (BP) à Gentilly**

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole à Guillaume DURAND pour la délibération DGGP 7.

M. DURAND

La DGGP 7 consiste en une convention de coopération entre la Ville et la commune de Gentilly ainsi qu'avec l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre pour travailler ensemble sur des scénarios de réaménagement de ce secteur à cheval entre Gentilly et Paris, notamment l'avenue Paul Vaillant Couturier et le secteur situé entre la place Mazagran et la porte de Gentilly. Un travail sera fait avec le département du Val-de-Marne.

Ce travail sera piloté par l'APUR qui fera des propositions de réaménagement et de synthèse des différents documents-cadres que sont les différents PLU des différentes villes, le schéma d'orientation territoriale de la métropole, etc. Il proposera une animation de la concertation qui devra se faire de manière conjointe avec les différentes villes sur ce secteur à cheval.

Quelques pistes de scénarios sont évoquées dans la convention, notamment le recalibrage de l'avenue Paul Vaillant Couturier. Vous savez que c'est cette avenue qui longe la cité universitaire côté Gentilly avec une piste cyclable en site propre et un fonctionnement du réseau de bus notamment de la ligne 125. Il y a une réflexion sur cette bretelle d'entrée dans le périphérique depuis l'A6. En effet, quand on remonte de la 6 et que l'on va vers Porte d'Orléans, il y a une bretelle à droite qui est fermée depuis quelques années. Il y a une réflexion sur les utilisations qui pourront en être faites. Plus globalement, il y aura une analyse du potentiel de pleine terre pour augmenter les plantations et un travail sur les discontinuités cyclables entre Paris et Gentilly sur ce périmètre.

Cette convention sert à mettre en commun les moyens, à travailler ensemble avec l'APUR à de la concertation et de l'élaboration et à mettre en place des comités de pilotage qui font la part belle à l'ensemble des signataires de la convention.

M^{me} PETIT

Merci, Guillaume. Il n'y a pas d'intervention. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? C'est donc adopté.

DÉLIBÉRATION N°14/2025/27

– **2025 DGGP 7 Convention de gestion sur le secteur Paul Vaillant Couturier (PVC) et Boulevard Périphérique (BP) à Gentilly**

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 28 membres présents
Voix exprimées : 28 (dont 6 procurations)
Avis favorable : 28 (dont 6 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

– **2025 DVD 22 Stationnement de surface - dispositions diverses d'ajustement**

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

M^{me} PETIT

Guillaume, la DVD 22.

M. DURAND

La DVD 22 est notre traditionnelle disposition d'ajustement tarifaire. Je crois qu'on en a un Conseil sur deux, voire plus, en ce moment.

Le premier est suite à la mise en place de la tarification pour les véhicules lourds qu'on avait appelés SUV qui est en œuvre. Vous saviez que les commerçants étaient exemptés dès qu'ils avaient un abonnement sédentaire ou professionnel et donc c'était adressé uniquement aux commerçants qui sont domiciliés à Paris en Île-de-France. Il se trouve qu'il y a néanmoins quelques commerçants qui ne sont pas domiciliés, qui venaient travailler à Paris et qui étaient lourdement pénalisés. Comme l'objectif initial de cette mesure n'était pas de travailler sur ces usages-là, il est donc proposé que l'ensemble des professionnels qui ont ces véhicules de type N1 puissent retourner à l'ancienne tarification, c'est-à-dire le tarif léger pour les véhicules thermiques et la gratuité du stationnement pour les véhicules qui sont classifiés basse émission.

La deuxième mesure d'ajustement est très technique. Vous savez qu'il y a un nouveau tarif dans les bois de Vincennes et de Boulogne. Les mercredis et samedis, on peut se garer avec un forfait de 11 heures qui permet de réduire le coût. Mais il se trouve que les forfaits post-stationnement, c'est-à-dire les contraventions, elles ne donnaient le droit qu'à stationner 6 heures, donc il y a un alignement pour qu'avec une contravention, on puisse rester jusqu'au bout de ce que vous auriez dû payer.

Le dernier point est peut-être plus spécifique et plus important pour notre arrondissement. La CPAM mandate un certain nombre de dentistes mobiles qui peuvent venir travailler à Paris en dehors des cabinets dans le cadre scolaire et en EHPAD. Pour faciliter leur intervention, il est proposé de leur accorder la gratuité du stationnement tout comme les professionnels du soin à domicile et les véhicules des écoles de chiens guides d'aveugle.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Guillaume, pour cette présentation. Je vois que l'intervention n'est pas maintenue de la part de l'opposition. Je vous propose de passer au vote sur cette délibération DVD 22. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? C'est donc adopté.

DÉLIBÉRATION N°14/2025/28

- **2025 DVD 22 Stationnement de surface - dispositions diverses d'ajustement**

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 28 membres présents
Voix exprimées : 23 (dont 6 procurations)
Avis favorable : 23 (dont 6 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 5 (dont 0 procuration)
Ne prennent pas part au vote : 0

-
- **2025 DAC 183 Subventions (75 000 euros) à six structures parisiennes en faveur de la pratique artistique amateur adulte et signature de conventions**

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

M^{me} PETIT

J'excuse Julie CABOT qui n'a pas pu assister à notre séance du Conseil et je présente la délibération qui est dans l'ordre du jour complémentaire DAC 183.

Elle représente des subventions pour six structures parisiennes qui concernent la pratique artistique amateur. La totalité du montant des subventions pour ces structures parisiennes est à hauteur de 75 000 euros, dont, pour ce qui concerne notre arrondissement, 30 000 euros à l'association La Sirène de Paris, qui a donc ouvert en fin d'année dernière, grâce à la mobilisation de la Ville et de la RIVP, le pavillon de La Sirène au 20 rue Dareau. Je vous invite à regarder attentivement leur programmation. C'est un nouveau lieu artistique de pratique musicale ouvert à toutes et à tous. Le montant de la subvention s'élève à 30 000 euros.

Je suppose qu'il n'y a pas d'intervention non plus. Donc je la mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Cette délibération est donc adoptée.

DÉLIBÉRATION N°14/2025/29

- **2025 DAC 183 Subventions (75 000 euros) à six structures parisiennes en faveur de la pratique artistique amateur adulte et signature de conventions**

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 28 membres présents
Voix exprimées : 28 (dont 6 procurations)
Avis favorable : 28 (dont 6 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

M^{me} PETIT

Je présente maintenant la DFA 2.

Cette délibération concerne la signature par la Ville de Paris d'un contrat de concession de services pour l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité à titre accessoire. C'est ce mobilier urbain que nous avons sur notre espace public. Toutes les modalités de la commande publique ont été respectées par la direction des finances et des achats de la Ville de Paris.

Concernant cette procédure, il s'agit là d'autoriser la Maire de Paris à signer ce contrat de concession. Ce sont les panneaux d'affichage extérieur qui sont destinés à recevoir en partie de l'information municipale et pour avoir également des espaces publicitaires. Comme vous le savez, ce type de contrat fonctionne par le titulaire du contrat qui perçoit des recettes de publicité et qui permet d'installer ces panneaux, c'est-à-dire le mobilier urbain, et d'y mettre de l'information municipale. Les recettes tirées de la publicité financent également l'ensemble des charges qui sont liées à l'entretien de ce mobilier urbain.

Le contrat qui est présenté ce soir porte sur une durée de 24 mois seulement, puisque beaucoup d'élus, beaucoup d'habitants et beaucoup de collectifs citoyens demandent que notre espace public soit au maximum et de plus en plus libéré de la présence de la publicité d'abord parce que la publicité entretient et répond à un modèle de surconsommation. L'objectif que se donne ce contrat est de réduire la durée de vie à 24 mois. Le cahier des charges que la Ville de Paris et l'exécutif parisien ont porté s'inscrit dans une trajectoire de sortie progressive de la publicité sur l'espace public.

Je voulais aussi préciser, par exemple, que cela se traduit très concrètement sur la première année du contrat, par une de ce qui est affiché 75 % d'affichage municipal pour passer, dans la deuxième année du contrat, à 90 % d'affichage municipal. Il est aussi demandé dans le cahier des charges que l'affichage publicitaire ne puisse pas excéder 25 % de l'affichage total sur l'ensemble du parc la première année du contrat et 10 % de l'affichage total de la deuxième année.

En fonction des analyses des offres qui ont été déposées, il est proposé de signer ce contrat de concession avec l'entreprise Cityz Media et je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Madame CARRÈRE-GÉE.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je veux simplement dire que nous nous abstenons sur ce projet de délibération dont nous ne comprenons pas le dépôt tardif auprès de la mairie du 14e, qui a justifié l'ordre du jour complémentaire. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Je passe la parole à Valentin GUENANEN, puis Guillaume DURAND.

M. GUENANEN

Merci, Madame la Maire. La délibération que l'on examine ce soir est une délibération importante non seulement parce qu'elle concerne un outil structurant de notre politique municipale d'information, mais aussi parce qu'elle pose une question de fond sur la manière dont nous finançons nos politiques publiques.

On a 1630 mobiliers urbains d'information que nous renouvelons aujourd'hui et ce ne sont pas simplement des supports d'affichage. Ils constituent l'un des principaux canaux d'information locale à destination des Parisiennes et des Parisiens. Grâce à eux, nous pouvons diffuser gratuitement des campagnes municipales, culturelles, associatives et citoyennes. Ils sont un relais important pour informer sur les événements de quartier, les dispositifs de solidarité et les initiatives locales.

Ce contrat repose sur un principe simple : ce n'est pas la Ville qui finance ces mobiliers, ce sont les recettes de la publicité qui le font. Nous parlons d'un mécanisme qui ne coûte rien à la collectivité, puisque la Ville de Paris ne dépense pas un centime pour ces équipements, génère des recettes par la redevance payée par le concessionnaire qui représente sur l'ensemble de la durée du contrat 26 millions d'euros, et garantit un cadre strict avec une réduction progressive de l'affichage publicitaire et une priorité donnée aux campagnes municipales et citoyennes, 75 % la première année, 90 % la seconde.

Quelques petits éléments me semblent nécessaires à rappeler dans le cadre de ce Conseil municipal. Tout d'abord, la délibération qui est proposée est un choix budgétaire rationnel. On fait face à une réduction des dotations de l'État. On rappelle que chaque euro investi dans l'espace public doit être optimisé. Il me semble important de ne pas avoir de position dogmatique quant à l'étude de cette délibération.

Quel est l'impact concret du contrat qui va être signé ? Une réduction de l'affichage publicitaire progressif, un financement du service municipal et l'intégration de nos engagements environnementaux. À ce stade, il s'agit de nous laisser deux ans pour nous permettre de trouver une alternative viable et d'obtenir l'objectif que nous nous sommes fixé, c'est-à-dire la fin de la publicité dans l'espace public.

Mais que représentent 26 millions d'euros ? Il me semble important aujourd'hui de partager aussi cet impact financier sur nos politiques publiques. 26 millions d'euros, c'est la rénovation de 15 à 20 écoles, c'est la création de 1000 places en crèche, c'est la rénovation ou la création de 200 kilomètres de pistes cyclables, c'est la rénovation énergétique de 1500 logements. Ces 26 millions d'euros peuvent être 10 créations de centres d'urgence ou l'implantation de 6000 arbres à Paris.

C'est pour cela qu'il me semble important de voter cette délibération qui est un compromis intelligent : préserver un modèle de financement qui fonctionne ces 24 prochains mois tout en réduisant progressivement la place de la publicité dans l'espace public. C'est pour cela que je vous appelle en responsabilité à voter cette délibération. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci, la parole est à Guillaume DURAND.

M. DURAND

Merci beaucoup. Merci pour la présentation exhaustive et les éléments argumentaires concernant la publicité dans l'espace public. Vous le rappeliez, la Maire de Paris s'est engagée fin novembre 2023 à sortir de la publicité dans l'espace public, notamment les MUI, d'ici trois ans. Cela veut dire pour la fin de l'année 2026. Certains envisageaient même de dire que ce serait avant la fin de la mandature. Avec ce contrat, nous voyons effectivement une trajectoire de diminution de l'affichage publicitaire sur les MUI, mais en termes de calendrier, nous n'y sommes pas. On doit dire qu'il y avait déjà eu une prolongation de la convention au début de l'année. On ne peut pas vraiment dire que la démarche de diminution a été entamée suffisamment tôt. Force est de constater qu'avec cette délibération, nous ne respecterons pas nos engagements, puisque la parole de la Maire de Paris nous engage toutes et tous autour de la table, quand on est dans la majorité municipale, sur le calendrier qui était prévu.

Par ailleurs, au-delà de la question de ces mobiliers, il y a la question générale du règlement local de publicité sur laquelle les discussions ne sont pas rouvertes. Ce serait pourtant nécessaire pour sortir de la publicité.

Évidemment, c'est un choix budgétaire. On pourrait se dire aussi qu'avec 26 millions d'euros encore en plus, on pourrait passer à 50 % d'affichage municipal la première année, et 80 % la deuxième et on pourrait encore mettre plus d'arbres, plus de crèches, etc. Je crois que la part des recettes publicitaires dans l'intégralité du budget de la Ville reste marginale et que les questions budgétaires doivent se voir globalement et non pas recette par recette en mettant en face des dépenses qui ne sont pas forcément associées. Mais en tout cas, je crois que c'est bien de rappeler ce que coûte tout l'investissement que nous faisons, et l'importance des recettes, notamment des recettes fiscales, etc.

Donc, nous voterons contre cette délibération, notamment aussi parce que la dépose et le déplacement de ce qu'on appelle les sucettes est extrêmement compliqué. Mon collègue Didier ANTONELLI me faisait remarquer qu'il y a un certain nombre de mobiliers d'affichage publicitaire qui sont dangereux dans l'arrondissement, par exemple, Place de Catalogne ou Boulevard Jourdan, parce qu'ils gênent la visibilité, et il est très compliqué avec ce type de conventions et avec le prestataire de les faire déplacer.

La publicité dans l'espace public est aussi, par exemple, ce qui nous empêche, dans certaines avenues, de mettre des arrêts de bus sur les quais qui sont déportés, puisque les architectes des Bâtiments de France refusent qu'il y ait de la publicité dans les perspectives, et que les contrats avec JCDecaux sur les abribus font que l'on a un quota limité d'abribus sans publicité. C'est, par exemple, le cas de l'avenue du Général Leclerc. Sortir de la publicité est aussi une nécessité pour la facilité d'aménagement de notre territoire.

Plus globalement, je ne vais pas y revenir, parce que je pense que le débat aura lieu en Conseil de Paris, mais vous disiez que la publicité est parfaitement gratuite pour la collectivité. Un dicton dit que quand c'est gratuit, c'est que c'est vous qui êtes le produit. En l'occurrence, c'est du temps de cerveau. Nous considérons que la publicité est un élément de pression consumériste

qui a des effets pervers, notamment au regard des enjeux climatiques. Cette dernière phrase n'est pas de moi. Elle était dans *Le Parisien* en janvier dernier. Elle a été prononcée par Emmanuel GRÉGOIRE.

M^{me} PETIT

Sur ces arguments, je vous propose de passer au vote. C'était la dernière présentation avant les vœux. Qui est contre ? On prend le temps de compter. 7 voix contre, plus les procurations. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est pour ?

M. VIRY

S'il vous plaît, j'ai une petite question. Tout à l'heure, on a voté la délibération DDCT 5 sur votre bonne foi, à savoir l'existence de la fiche APASO, mais je n'arrive pas à me la procurer auprès de vos services. Est-ce que vous pourriez nous la communiquer, s'il vous plaît, juste pour la voir et pouvoir confirmer notre vote ?

M^{me} PETIT

Exactement. Pour aussi être tout à fait claire, la procédure d'urgence d'inscription pour un ordre du jour complémentaire nous a été demandée. Il était demandé que cette délibération soit localisée dans chaque Conseil d'arrondissement et pas seulement au Conseil de Paris. J'ai écrit officiellement à Patrick BLOCHE pour lui dire qu'il fallait que les procédures d'urgence respectent aussi les contenus urgents, c'est-à-dire qu'il justifie l'utilisation de cette procédure. Il en a convenu et il m'a assuré que pour les prochains conseils d'arrondissement qui ne concernent pas que celui du 14e, on progresse dans cette organisation.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Tout à l'heure, je vous ai demandé la fiche APASO en disant que le projet de délibération ne comporte pas la fiche APASO. Vous m'avez dit que vous l'aviez. On la voudrait bien.

M^{me} PETIT

Mais je n'avais pas compris qu'il fallait qu'on vous la transmette tout de suite.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

C'est pour confirmer le vote.

M^{me} PETIT

J'ai dit que moi, j'avais réussi à la télécharger et je n'avais pas compris qu'il fallait que je vous la donne immédiatement en séance. C'est pour cela que je me permets de vous le dire. Donc, je vais la chercher.

DÉLIBÉRATION N°14/2025/30

— **2025 DFA 2 Concession de services pour l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité à titre accessoire**

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Article unique : La délibération est rejetée.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	22 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	11 (dont 2 procurations)
Avis défavorable :	11 (dont 4 procurations)
Abstentions :	6 (dont 0 procuration)
Ne prennent pas part au vote :	0

VŒUX

– **V14 2025 01 Vœu relatif au projet de Carte Scolaire 2025/2026 et aux conditions d'apprentissage et de réussite scolaire dans le 14e arrondissement présenté par Carine Petit, Amine Bouabbas, Valentin Guenanen et les élu.e.s de la majorité municipale**

M^{me} PETIT

En attendant, je vais passer la parole à Amine BOUABBAS pour l'examen du premier vœu déposé par la majorité municipale et qui concerne la carte scolaire 2025-2026.

M. BOUABBAS

Malheureusement, comme l'année dernière, l'année d'avant et les années précédentes, nous avons un nouveau vœu que nous présentons, majorité municipale, pour nous opposer fermement au projet de fermetures de classes qui nous ont été « proposées » par la directrice académique en fin d'année civile dernière. Avec Carine PETIT, nous l'avons reçue et elle nous a indiqué qu'elle prévoyait une ouverture à l'école maternelle du 190 Alésia et 13 fermetures, donc maternelle Boulard, élémentaire Agnès Varda, élémentaire Delambre, élémentaire 20 Chantin, maternelle 22 Chantin, polyvalente Severo sur la partie maternelle, maternelle d'Ocagne, maternelle Fournier, élémentaire Prisse d'Avennes, maternelle 34 Sarrette, maternelle Tombe-Issoire, maternelle 55 Sarrette et élémentaire Arago. C'est malheureusement la continuité des « coups de sabre » sur la question de la carte scolaire auxquels on assiste notamment depuis deux ans.

L'argument est toujours le même, c'est-à-dire d'une baisse démographique qui existe partout en France. Mais ce qu'on lui a dit ce jour-là et ce que l'on réaffirme dans le vœu est qu'au contraire, il faut profiter de cette baisse démographique pour que les conditions d'études pour les enseignants et enseignantes et leurs élèves soient les plus sereines possibles. Comme vous le savez sans doute, ici en France, nous avons les moyennes d'élèves par classe parmi les plus élevées de l'Union européenne : 22 élèves par classe en élémentaire, 26 en collège contre 19,3 en moyenne dans l'Union européenne pour le primaire et 21 pour le collège.

Nous avons aussi insisté sur le fait que ces suppressions de postes massives ne permettaient pas non plus de soutenir la brigade des remplaçants. Comme beaucoup de parents qui nous regardent ou sont ce soir autour de la table, on a souvent des soucis de postes qui ne sont pas remplacés, y compris parfois des CM1 ou des CM2 qui n'ont pas leur enseignante pendant un ou deux mois. Dans l'enseignement public, à Paris en particulier, nous sommes aussi soumis à la concurrence de l'enseignement privé sous contrat. L'école publique accueille tous les enfants, quelles que soient leurs particularités, quels que soient leurs besoins, y compris les enfants en situation de handicap, ce qui n'est pas le cas malheureusement pour l'enseignement privé. Donc il y a la question de la mixité sociale également.

C'est pour toutes ces raisons que l'on s'oppose fermement à ce projet et que l'on demande au rectorat de revoir sa copie. On s'excuse si peut-être les informations changent dans les prochains jours, ce que l'on peut espérer, puisque comme vous le savez tous, l'État n'a pas encore de budget. C'était le projet tel que proposé en décembre, cela va peut-être bouger. En tout cas, je vous invite de manière unanime à voter ce vœu pour que, d'une seule voix, nous puissions porter la parole de l'arrondissement pour refuser ces fermetures importantes annoncées.

Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci Amine et l'ensemble des élus de la majorité municipale qui interpellent le recteur sur ce sujet, comme chaque année maintenant.

Est-ce qu'il y a des interventions sur ce vœu ? Oui, Valentin GUENANEN.

M. GUENANEN

Merci, Madame la Maire. Ce vœu présenté par notre éminent et apprécié collègue Amine BOUABBAS porte une exigence essentielle : garantir à chaque enfant du 14e arrondissement une scolarité dans des conditions dignes et propices à la réussite. Nous ne pouvons pas nous habituer à voir, année après année, des suppressions de postes d'enseignants et des fermetures de classes comme si cela relevait d'une fatalité comptable. Ce n'est pas une fatalité, c'est un choix politique et c'est un choix que nous contestons fermement.

Depuis plusieurs années, nous assistons à une réduction continue des moyens alloués à l'Éducation nationale et Paris n'y échappe pas : 162 postes en 2023, 132 supprimés en 2024, et nous serions une nouvelle fois confrontés à 12 suppressions de postes dans le 14e arrondissement pour la rentrée 2025. Cela signifie des classes plus chargées, un suivi individualisé plus difficile et des enseignants qui voient leurs conditions de travail se dégrader.

La baisse démographique des effectifs scolaires, qui est souvent invoquée pour justifier ces coupes, doit être vue non pas comme une excuse pour réduire les moyens, mais comme une opportunité pour renforcer l'accompagnement des élèves. Si nous voulons lutter contre l'échec scolaire et réduire les inégalités éducatives, c'est en réduisant les effectifs par classe et en favorisant des pédagogies adaptées. Nous devons aussi ambitionner de renforcer la présence des enseignants devant les élèves. Ce sont toujours les élèves en difficulté qui payent le prix fort de ces décisions. Moins d'enseignants, c'est moins de temps pour chacun d'eux, c'est moins d'attention pour ceux qui ont le plus besoin d'accompagnement. Cela concerne aussi les élèves en situation de handicap qui ont déjà du mal à obtenir des accompagnants en nombre suffisant.

Paris est l'académie la plus ségréguée de France. Notre responsabilité est de faire en sorte que chaque école du 14e arrondissement reste un lieu de mixité et d'égalité des chances. Cela passe avant tout par des moyens humains à la hauteur des besoins.

Le vœu que nous portons collectivement dans la majorité, avec notre incomparable collègue Amine BOUABBAS, n'est pas une simple interpellation du rectorat. C'est un appel à repenser notre rapport à l'école publique. Une classe allégée, c'est un professeur qui peut mieux accompagner ses élèves, c'est un climat scolaire plus serein, c'est une pédagogie plus innovante et plus adaptée aux besoins de chacune et de chacun.

Nous demandons donc que les dotations ministérielles soient revues à la hausse, que les seuils de fermeture de classe soient revus à la baisse et qu'un effort particulier soit fait pour les élèves en situation de handicap. Ce ne sont pas des revendications excessives, c'est simplement ce qu'il faut pour que notre école publique joue pleinement son rôle, celui d'émanciper chaque enfant et de lui offrir les meilleures chances de réussite. L'avenir de nos écoles se joue aujourd'hui et nous refusons de nous laisser imposer des logiques comptables pour l'emporter sur l'intérêt des enfants.

Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci pour ces deux interventions. Je vous propose de passer au vote sur ce vœu. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est donc adopté à l'unanimité.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Madame la Maire, s'il vous plaît. Désolée. Je crains que nous ayons raison tout à l'heure. Il n'y avait pas de fiche. Elle n'est pas dans la délibération. Ni vos services ni nous n'avons réussi à la télécharger. Si vous l'avez dans votre ordinateur, vous aurez la gentillesse de nous l'envoyer.

M^{me} PETIT

Non, je sors ce qui est introduit dans ODS et je pensais que c'était la fiche que j'avais.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Non, c'est dans l'exposé des motifs que j'ai mentionné, dans le projet de délibération aussi, mais on a cru votre bonne foi. Donc, merci de considérer que l'on vote contre le projet de délibération DDCT 5. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Très bien.

DÉLIBÉRATION N°14/2025/31

– **V14 2025 01 Vœu relatif au projet de Carte Scolaire 2025/2026 et aux conditions d'apprentissage et de réussite scolaire dans le 14e arrondissement présenté par Carine Petit, Amine Bouabbas, Valentin Guenanen et les élu.e.s de la majorité municipale**

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	28 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 6 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **V14 2025 02 Vœu relatif à l'avenir de l'Institut Mutualiste Montsouris présenté par Carine Petit, Hélène Mermberg et l'ensemble des élu.e.s de la majorité municipale**

M^{me} PETIT

Je propose de passer à l'examen du vœu que nous avons déposé avec Hélène. L'Institut Mutualiste Montsouris et la santé du secteur 1 ne passionnent guère.

Je vais présenter le vœu que nous déposons sur l'avenir de l'Institut Mutualiste Montsouris.

Pour rappeler quelques éléments de contexte, c'est un établissement de santé qui a été ouvert en 1999. Ce projet a été porté par 40 mutuelles qui étaient fondatrices de cet Institut Mutualiste Montsouris pour développer une offre de santé hospitalière de secteur 1 dans le sud de Paris. Il concerne bien évidemment les Parisiennes et les Parisiens, mais bien au-delà du périurbain.

L'État est propriétaire du terrain. À l'issue de la Convention, en 2043, c'est-à-dire dans 19 ans, qui lie l'État et l'Institut Mutualiste Montsouris, le bâti deviendra propriété de l'État.

L'Institut Mutualiste Montsouris traverse une crise très importante et une situation financière difficile, parce que d'abord, il a dû réaliser des investissements très importants depuis 1999, comme l'exigent un service de soins et une qualité de soins hospitalière qui est d'ailleurs très reconnue par l'ensemble des personnes qui vont s'y faire soigner. Ensuite, la situation financière de l'IMM s'est aussi dégradée au moment de la crise sanitaire du Covid et a reçu de plein fouet l'impact de l'inflation de ces dernières années.

Depuis maintenant plusieurs mois et plusieurs années, les alertes qu'ont données la direction et la présidence de l'Institut Mutualiste Montsouris, adressées en direction de l'État, sont restées sans réponses et sans solutions concrètes.

La décision du 17 janvier dernier de la présidence de l'Institut Mutualiste Montsouris a conduit sa direction à introduire une procédure de cessation de paiement.

Aujourd'hui, il était important d'abord que le Conseil d'arrondissement réaffirme son soutien par rapport au projet médical et à la qualité des soins qui y sont donnés, réappuie aussi notre volonté de préserver, quand ils sont là, et de développer les soins en secteur 1, c'est-à-dire accessibles au plus grand nombre.

Il faut aussi reconnaître d'abord que c'est une grande maternité très reconnue de notre arrondissement et du sud de Paris qui accueille d'ailleurs une spécialité pour les femmes porteuses de handicaps avec un suivi de grossesse jusqu'à leur accouchement.

D'autre part, en matière de soins, pour les patients qui souffrent de cancer, un lien très étroit a été élaboré depuis plusieurs années avec l'Institut Curie.

1700 emplois directs sont concernés et l'augmentation de l'activité de l'Institut Mutualiste Montsouris est réelle d'année en année.

Nous proposons que notre Conseil affirme par ce vœu d'abord son soutien au personnel de l'Institut Mutualiste Montsouris, qui est inquiet, que l'on affirme aussi notre soutien et notre mobilisation pleine et entière pour défendre l'IMM, ainsi que tous les établissements de santé de secteur 1, et que nous demandions que le gouvernement verse en urgence à l'IMM l'aide financière exceptionnelle qu'il a pourtant prévue au budget 2024 de l'État, quand on votait des budgets en temps et en heure, mais qui n'est pas versée à ce jour, et qu'une table ronde puisse se réunir très rapidement autour du président et de la direction de l'IMM, en urgence, avec le propriétaire, qui est l'État, le ministère de tutelle sur la santé, l'Agence régionale de santé, la Ville de Paris et la mairie d'arrondissement, ce qui pourrait, en urgence, stopper la procédure de cessation de paiement, et puis

Nous demandons donc que la mise en accessibilité des stations des lignes 13, 4 et 6 soit placée en tête des projets de réaménagement du réseau métropolitain. Des demandes précises et concrètes sont écrites dans ce vœu : une augmentation des financements dédiés à l'accessibilité avec des objets précis et contraignants, un calendrier transparent de mise en conformité des stations du 14e arrondissement élaboré en concertation avec les Conseils de quartier et les élus locaux, des mesures transitoires immédiates comme le renforcement de dispositifs d'assistance et une meilleure signalisation des itinéraires alternatifs accessibles et une intégration systématique de l'accessibilité dans tout projet de modernisation du réseau de transport.

Ce combat pour l'accessibilité est un combat pour une société plus juste. Il ne s'agit pas seulement de poser des ascenseurs, mais de garantir à toutes et tous la possibilité de se déplacer librement sans dépendre de l'aide d'un tiers, sans subir une contrainte supplémentaire. L'accessibilité ne doit plus être une promesse lointaine. Elle doit devenir une réalité concrète ici et maintenant. Et il est temps d'agir. C'est pour cela que je vous propose d'adopter ce vœu et d'envoyer un signal fort aux autorités compétentes. Nous exigeons, nous, élus locaux du 14e arrondissement, des transports accessibles pour toutes et tous. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci, Guillaume Durand.

M. DURAND

Je m'inscris dans ce que vient de dire Valentin GUENANEN, notamment dans le fait que cela ne doit plus être un objectif lointain. Il y a eu un chiffrage pour la mise en accessibilité de la ligne 6 de 1 milliard. C'est beaucoup d'argent. Cela ne se fait pas en une fois. Ce n'est pas pour cela qu'il faut dire qu'on le fera plus tard et qu'on ne s'y met pas dès maintenant.

Je veux notamment cibler la politique d'Île-de-France Mobilité qui consiste à dire que, pour une ligne de métro, si l'on n'arrive pas à rendre accessible l'intégralité des stations de la ligne, ce n'est pas la peine d'en rendre accessibles quelques-unes avec le prétexte qu'il y aurait des gens qui rentreraient dans le métro et qui ne pourraient plus en sortir. Ce n'est pas acceptable. Il y a bien sûr des stations pour lesquelles c'est beaucoup plus simple et beaucoup moins coûteux que d'autres. Commençons par celles-ci ! Discutons des priorités.

Cela se fera sur plusieurs années, mais il faut commencer dès maintenant. Par exemple, gare d'Austerlitz, les quais de la ligne 5 auraient pu être mis en accessibilité et Valérie PECRESSE à Île-de-France Mobilité a refusé de le faire avec l'argument que le reste de la ligne 5 n'était pas accessible. Ce n'est pas une bonne politique. Par ce vœu, on souhaite mettre fin à ces décisions et enclencher des promesses et des calendriers qui puissent être tenus pour commencer à mettre en accessibilité un certain nombre de stations dans l'arrondissement.

M^{me} PETIT

Merci, Guillaume.

Je vous propose de passer au vote sur ce projet de vœu. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est donc adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°14/2025/33

– **V14 2025 03 Vœu relatif à l'Accélération de la Mise en Accessibilité des Stations des Lignes 13, 4 et 6 présenté par Valentin Guenanen, Guillaume Durand et les élu.e.s de la majorité municipale**

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 23 membres présents
Voix exprimées : 23 (dont 7 procurations)
Avis favorable : 23 (dont 7 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

trouver une solution alternative comme des situations aussi de partenariat ou de reprise par d'autres groupes hospitaliers qui pratiquent le secteur 1 sans interruption de cet établissement hospitalier extrêmement important.

Je rappelle que nous avons rencontré le président de la commission médicale de l'IMM. Nous avons également rencontré son directeur. Nous adresserons aussi ce vœu, s'il est adopté, à l'IMM, à l'ARS, au ministre actuel de la santé pour obtenir ce temps d'échange collectif extrêmement urgent et important.

Est-ce que vous avez des interventions supplémentaires ? Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? C'est donc adopté.

DÉLIBÉRATION N°14/2025/32

– **V14 2025 02 Vœu relatif à l'avenir de l'Institut Mutualiste Montsouris présenté par Carine Petit, Hélène Mermberg et l'ensemble des élu.e.s de la majorité municipale**

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 23 membres présents
Voix exprimées : 23 (dont 6 procurations)
Avis favorable : 23 (dont 6 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

– **V14 2025 03 Vœu relatif à l'Accélération de la Mise en Accessibilité des Stations des Lignes 13, 4 et 6 présenté par Valentin Guenanen, Guillaume Durand et les élu.e.s de la majorité municipale**

M^{me} PETIT

Je passe la parole maintenant à Valentin GUENANEN sur une accélération de la mise en accessibilité des stations des lignes 13, 4 et 6.

M. GUENANEN

Merci, Madame la Maire. C'est un vœu de l'ensemble des élus de la majorité municipale que j'ai le plaisir de présenter ce soir devant vous. L'objet central de ce vœu est de défendre un principe fondamental, celui de l'égalité dans l'accès aux mobilités. Le vœu que l'on présente est une demande d'accélération de la mise en accessibilité des stations des lignes 13, 4 et 6 qui desservent notre arrondissement.

En 2005, la loi pour l'égalité des droits et des chances posait un objectif clair : garantir l'accessibilité des transports publics à toutes et tous, quelle que soit leur situation de mobilité. Nous sommes 20 ans plus tard, cet engagement est toujours loin d'être tenu et ce retard n'est plus acceptable.

Dans le 14^e arrondissement, des stations essentielles comme Gaîté, Plaisance, Pernety, Alésia, Mouton-Duvernet, Saint-Jacques, Glacière restent en grande partie inaccessibles aux personnes en fauteuil roulant, aux parents avec des poussettes ou aux personnes âgées, autant d'habitantes et d'habitants privés de leur droit fondamental de se déplacer librement. La situation actuelle crée une véritable rupture d'égalité entre les citoyennes et les citoyens. Comment justifier qu'un habitant du 14^e arrondissement ne puisse pas se déplacer avec la même liberté que d'autres ? Comment tolérer qu'une personne en situation de handicap doive renoncer à un emploi ou à une activité faute de pouvoir prendre le métro ? Comment accepter qu'une mère de famille, qu'un père de famille, qu'une personne âgée doivent faire un détour complexe pour un simple trajet du quotidien ?

La modernisation des infrastructures de transport ne peut pas être pensée sans accessibilité. Ce n'est pas une option, c'est une nécessité.

La région Île-de-France, autorité organisatrice des mobilités, et le gouvernement doivent prendre leurs responsabilités. Le budget 2023 alloué à l'accessibilité des transports s'élevait à 50 millions d'euros. Seulement la moitié a été utilisée. Ce sous-investissement est un signal inquiétant et envoie un message clair aux usagers : leur droit à la mobilité n'est pas une priorité.

– **V14 2025 04 Vœu relatif au Logement Etudiant présenté par Agnès Bertrand, Anissa Ghaidi, Carine Petit et les élu.e.s de la majorité municipale**

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole à Agnès BERTRAND et Anissa GHAIIDI sur le projet de vœu logement étudiant.

M^{me} BERTRAND

Oui, dans le cadre de cette réunion où j'ai présenté la commission logement et un certain nombre de délibérations pour augmenter les logements sociaux dans notre arrondissement, il nous paraissait important avec Anissa GHAIIDI de déposer ce vœu que l'ensemble des élus de la majorité a bien voulu cosigner sur le logement étudiant.

Je ne vous rappellerai pas la crise du logement, mais vous savez qu'elle touche en particulier les gens qui sont défavorisés et les étudiants. On connaît aussi l'importance de la précarité de nombreux étudiants et ses conséquences sur la réussite de leurs études et sur leur santé physique et psychique. Je vous invite d'ailleurs à lire le baromètre annuel qui a été présenté à la fois par l'IFOP et par l'association Cop1, qui est une association que l'on connaît bien dans notre arrondissement, qui a fait le diagnostic. Je vous en donne juste quelques éléments. 36 % des étudiants déclarent sauter souvent ou de temps en temps un repas. Un quart des étudiants a eu un recours à un psychologue en 2024. 50 % déclarent que la recherche de logement est semée d'embûches. 30 % d'étudiants déclarent également avoir du mal à payer les charges locatives. On voit bien au travers de ce baromètre la difficulté pour les étudiants de se loger à Paris.

Petit morceau de soleil dans ce descriptif de la précarité, il ne vous a probablement pas échappé qu'a été voté à l'Assemblée nationale il y a quelques jours une liste qui a été présentée par les députés socialistes dans le cadre de la niche socialiste. Je vous lis seulement le premier article : « La tarification des repas distribués par les centres régionaux des œuvres universitaires dans l'ensemble des sites doit comporter au moins une œuvre de restauration qui ne peut être supérieure à 1 euro. » Cela veut dire que tous les étudiants dans les CROUS à Paris, qu'ils soient boursiers ou non boursiers, auront la possibilité, à défaut de régler l'ensemble des problèmes de précarité que je viens d'évoquer, en tout cas de manger avec des repas à 1 euro.

Je continue après cette petite digression sur les raisons de ce vœu. En 2021, il y a eu une modification du calcul des aides personnalisées au logement. Ce nouveau calcul a effectivement pénalisé les jeunes qui ont souvent des contrats de travail très courts pour continuer à faire leurs études. J'ai donné tout à l'heure le nombre de logements inoccupés. La politique actuelle du gouvernement ne répond pas du tout aux besoins du logement. Je voudrais également préciser – et il domme que la droite soit partie – la décision de Valérie PECRESSE et de la Région Île-de-France de supprimer toutes les aides de la Région à la construction et à la rénovation du logement social dans son budget 2025.

Pour toutes ces raisons, et sur proposition d'Anissa GHAIIDI et de moi-même, le Conseil d'arrondissement du 14^e arrondissement émet le vœu que l'État donne aux collectivités la possibilité de réquisitionner les logements vacants en zone tendue, dont une partie en urgence pour du logement étudiant, d'augmenter les APL en zone tendue, d'augmenter la taxe sur les résidences secondaires et sur les logements vacants afin de remettre des logements sur le marché locatif, et enfin, concernant Valérie PECRESSE et la Région Île-de-France, que la Région Île-de-France et sa présidence n'aggravent pas la crise immobilière actuelle et rétablissent les crédits dédiés au logement social dans le budget 2025. Selon l'Alliance sur le logement, ce sont 48 millions qui feront défaut en 2025 pour le logement social.

Je vous remercie et suis prête à répondre à des questions ou commentaires si vous le souhaitez.

M^{me} PETIT

Merci. J'ai l'impression qu'il n'y a pas d'intervention. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? C'est donc adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°14/2025/34

– **V14 2025 04 Vœu relatif au Logement Etudiant présenté par Agnès Bertrand, Anissa Ghaidi, Carine Petit et les élu.e.s de la majorité municipale**

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents : 23 membres présents

Voix exprimées : 23 (dont 7 procurations)

Avis favorable :	23 (dont 7 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

— **V14 2025 05 Vœu relatif à la Vigilance sur la fermeture des Centres de Santé Parisiens présenté par Catherine Chevalier, Hélène Mermborg et les élu.e.s du groupe Paris en Commun, socialistes, communistes et citoyens du 14e arrondissement**

M^{me} PETIT

Le dernier vœu sera présenté par Hélène sur la fermeture des centres de santé parisiens. Hélène.

M^{me} MERMBERG

C'est un vœu qui est présenté par Catherine CHEVALIER et Hélène MERMBERG, les élus du groupe Paris en Commun, socialistes, communistes et citoyens du 14e arrondissement. C'est un vœu relatif à la vigilance sur la fermeture des centres de santé parisiens.

Considérant que la fermeture des centres de santé parisiens pourrait engendrer d'importantes conséquences sanitaires sur la population, puisque ce sont les personnes en situation de précarité qui ont le plus souvent recours à ce type de structures médicales ;

Considérant la fermeture du centre de santé Marie-Thérèse dans le 18e au plus tard le 28 février 2025, mais il a déjà cessé de recevoir les patients, rattachés à la Fondation Hôpital Saint-Joseph, les centres de santé Marie-Thérèse sont des centres polyvalents et pluridisciplinaires composés d'équipes médicales de haut niveau et ils assurent une médecine de proximité sans reste à charge ;

Considérant que plusieurs centres de santé de la région Île-de-France sont également contraints de fermer leurs portes, entre autres six centres de la Croix-Rouge et le centre de santé Richerand dans le 10e, qui est placé en redressement judiciaire ;

Considérant que les centres de santé parisiens font face à des défis insurmontables, dont une grande difficulté à fidéliser leurs équipes soignantes, ces centres de santé associatifs de services publics jouent un rôle crucial dans l'offre de soins en Île-de-France et notamment à Paris, dans les quartiers populaires où les patients sont les plus vulnérables ;

Considérant que la Ville de Paris risque de devenir le premier désert médical de France en termes de soins primaires, cette région où vivent plus de 12 millions de personnes souffre d'un manque critique de médecins généralistes, mais aussi de spécialistes ne pratiquant pas de dépassements d'honoraires, donc qui appliquent les tarifs de secteur 1 ;

Considérant l'enjeu fort et la responsabilité des mairies d'arrondissement dans le maintien et le développement de l'offre de soins, dans notre 14e arrondissement, grâce à un travail de lien constant entre la mairie, la Direction de la santé publique, dont son service dédié à l'offre de soins, et la CPTS 14, nous avons deux centres de santé médicosociaux municipaux et un centre de santé universitaire qui aide à former les professionnels de demain avec des valeurs de santé publique et d'accompagnement vers le service social ;

Considérant que la santé n'est pas une marchandise, que c'est notre bien commun, notre politique de santé doit viser à la pérennisation de ce type d'accès aux soins,

Catherine CHEVALIER, Hélène MERMBERG, et tous les élus du groupe Paris en Commun, socialistes, communistes et citoyens du 14e arrondissement demandent à la Ville toute sa vigilance lors des travaux de construction neuve, d'acquisition et de réhabilitation de bâtiments, en accord avec les bailleurs sociaux, d'intensifier à réserver des pieds d'immeubles afin d'y créer des centres de santé associatifs, et notamment dans les quartiers politiques de la Ville.

Nous demandons également que la Ville interpelle l'État, l'ARS, la Caisse nationale d'assurance maladie afin que soit monté conjointement un plan de sauvetage des centres de santé associatifs menacés de fermeture, afin de protéger la Ville d'une véritable privatisation de la médecine qui est en cours. Après les laboratoires, la radiologie, les cabinets dentaires, l'ophtalmologie, c'est toute la médecine de Ville qui est menacée. Il est indispensable de réagir au plus vite particulièrement.

M^{me} CHEVALIER

Merci, Hélène. Je voulais juste relever que la Ville de Paris a fait le maximum, particulièrement pour sept centres de santé qui sont maintenus ouverts. Elle est très engagée. Mais, derrière, il y a de nombreux problèmes de financement et de nombreuses raisons qui font que c'est très compliqué et que l'on doit être vigilant. Mais je tenais à relever l'effort de la Ville à ce niveau.

M^{me} PETIT

Merci, Catherine.

Je vous propose de passer au vote sur ce dernier vœu. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? C'est une unanimité.

DÉLIBÉRATION N°14/2025/35

— **V14 2025 05 Vœu relatif à la Vigilance sur la fermeture des Centres de Santé Parisiens présenté par Catherine Chevalier, Hélène Mermberg et les élu.e.s du groupe Paris en Commun, socialistes, communistes et citoyens du 14^e arrondissement**



Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 23 membres présents
Voix exprimées : 23 (dont 7 procurations)
Avis favorable : 23 (dont 7 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

M^{me} PETIT

Je vous remercie beaucoup pour le déroulé de cette séance, ainsi que toutes celles et tous ceux qui y ont contribué et qui y ont travaillé.

Bonne fin de soirée. Le prochain Conseil aura lieu le 25 mars.

La séance est levée à 22 h 37.

Signature	Signature
	
Mme PETIT, Maire du 14^{ème} arrondissement	M. Amine BOUABBAS, 1^{er} adjoint à la Maire du 14^{ème} arrondissement Secrétaire de séance

